

+ CAHIER WEEK-end

3 SUPPLÉMENTS



Lucien D'Onofrio inculpé pour blanchiment d'argent

LE VRAI PRIX DE VENTE DU STANDARD : 32 MILLIONS
P. 2 & 3
P. 47



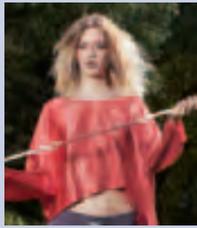
Le lieutenant Columbo est mort
P. 38



CHARLENE ET ALBERT Un mariage pour sauver Monaco
P. 29 à 31

+ Références.

C'EST L'ÉTÉ



victoire
votre guide, les meilleurs plans pour l'été
P. 32

MUSIQUE
5 festivals belges à découvrir
P. 36 & 37

VACANCES
Comment partir en toute sécurité
P. 25, 32 & 33

lesoir.be

LE SOIR WEEK-end

Dégoûté, le patron de la Stib veut s'en aller



P. 6 Entretien Lassé du « manque de reconnaissance », Alain Flausch déplore de devoir réclamer « son dû » (une revalorisation salariale).

lasociété

Les accusés coupables de la mort d'Andy

Déclaré coupable du meurtre, des viols et des tortures infligés au bambin, Brichard risque 35 ans. P. 11

laculture

Jour de fête à Couleur Café

Succès populaire et ambiance du tonnerre pour le coup d'envoi du festival bruxellois. P. 36

lessports

Wickmayer en 1/8

A Wimbledon, elle affrontera la Tchèque Kvitova, la 8^e mondiale. P. 56

| | |
|------------------------|-------|
| CINÉMAS | 17 |
| BOURSES & MARCHÉS | 26-27 |
| BONS À DÉCOUPER | 29 |
| THÉÂTRES | 40 |
| BÉDÉ, JEUX & HOROSCOPE | 41 |
| TÉLÉVISION & LOTERIE | 42-45 |
| MÉTÉO & PETITE GAZETTE | 46 |
| NÉCROLOGIE | 55 |



Risque sismique en hausse pour nos centrales



L'OBSERVATOIRE DE BELGIQUE a remis ses évaluations à Electrabel : le risque des tremblements de terre a été revu à la hausse.

Il est un peu tôt pour savoir comment exactement les centrales nucléaires belges passeront les stress tests auxquels elles seront soumises d'ici peu. Mais un fait nouveau surgit cependant : pour les deux centrales de Tihange et de Doel, un deuxième plan d'aide au pays, des critères vient d'être drastiquement revu à la hausse.

Selon nos informations, l'Observatoire royal de Belgique (ORB) a réalisé une nouvelle évaluation des risques sismiques pour ces centrales nucléaires belges.

Bouclé en un très court laps de temps, et se complétant d'un exercice à plus long terme, cet exercice a débouché sur une révision à

la hausse du risque lié à un tremblement de terre.

Est-ce que cela signifie que c'est la dangerosité de nos centrales nucléaires qui est revue à la hausse ? Non, les centrales belges ne sont pas subitement devenues plus dangereuses.

Mais il est clair que les conditions pour passer leur examen se

sont durcies. Et il semble légitime de se poser des questions sur la capacité de certaines installations à réussir l'examen.

Il appartient désormais à Electrabel de vérifier si ses installations sont capables de faire face au risque tel qu'il a été évalué par les sismologues de l'Observatoire, comme on le fera pour d'au-

tres risques (chute d'avion, inondation, tornade, erreur humaine, etc.)

Les résultats de stress tests figureront dans un rapport intermédiaire à remettre pour le 15 août, puis dans un rapport final pour le 31 octobre. ■

► P. 8 NOS INFORMATIONS

L'Europe en mode « austérité »

Les Européens ont promis d'aider à nouveau la Grèce mais restent en pleine course contre la montre pour éviter sa faillite et celle de l'euro : ils ont une grosse semaine pour boucler leur plan, alors qu'Athènes doit impérativement adopter un impopulaire programme d'austérité.

« Nous avons atteint hier soir un accord politique important pour la stabilisation de l'euro », s'est félicitée la chancelière Angela Merkel à son arrivée pour le dernier jour de sommet des dirigeants européens à Bruxelles. Le gouvernement grec a finalisé jeu-

di dans la nuit avec ses bailleurs de fonds internationaux le plan de redressement budgétaire de 28,4 milliards d'euros nécessaire pour obtenir l'argent frais devant lui éviter la faillite. Les Européens ont promis de leur côté « d'ici au début de juillet » un deuxième plan d'aide au pays, qui en a désormais formulé officiellement la demande. Ce programme devrait peser au moins 100 milliards d'euros, s'ajoutant aux 110 milliards du premier sauvetage convenu l'an dernier. ■

► P. 2 L'ÉDITO
P. 13 NOTRE DOSSIER

De Wever exclut Maingain

Après avoir diffusé jeudi soir un communiqué où il s'offusquait des propos tenus dans *Le Soir* du jour par Olivier Maingain, Bart De Wever a haussé le ton vendredi - interviewé par la VRT et par RTL-TVi -, jusqu'à conclure : si le président du FDF ne se ravise pas, toute négociation avec lui sera impossible. Jeudi soir, le président des nationalistes flamands disait en substance : « Maingain a franchi une frontière. Criminaliser comme il le fait un adversaire politique - et encore en faisant le lien avec les crimes les plus graves de l'histoire -, c'est aller un pont trop loin. »

Hier, il appelait à prendre ses distances avec le chef de file du



FDF : « Acceptons qu'il y ait des limites que l'on ne peut franchir. Et que tout le monde le reconnaisse. » Plus clair encore : « Je ne veux plus négocier avec Olivier Maingain. Il doit retirer ses pro-

pos. Quant au président du MR, Charles Michel, il doit me dire clairement que, pour lui, cela ne passe pas non plus. » ■

► P. 4 NOS INFORMATIONS

L'édito

Pascal Martin



RÉFLEXIONS ITINÉRANTES AUTOUR DE LA GRÈCE

Voyager à travers l'Europe, c'est écouter son cœur. C'est ainsi qu'après avoir tâté le pouls de la société grecque, nous pouvons écrire que la terre des Caramanlis et des Papandréou n'est pas ce pays retardé, voleur et mendiant qu'une certaine presse a dépeint. Les leaders politiques européens qui se sont réunis jeudi et vendredi à Bruxelles auraient été bien inspirés de le souligner. On vous passe le couplet sur l'impact que la démagogie a sur les opinions publiques,

cet ingrédient clé de la construction européenne. En revanche, nous ne résistons pas à la tentation de vous inviter à l'expérience peu scientifique qui consiste à placer côte à côte les sociétés respectivement produites par l'Allemagne et par la Grèce, la première ayant largement donné la leçon à la seconde.

On ne le dit pas assez : la puissance économique mondiale qu'est la république fédérale est aussi l'endroit où un certain Gerhard Schröder a inventé le job à un euro l'heure. Ce vieux gauchiste de Günter Wallraff, auteur de *Parmi les perdants du meilleur des mondes*, a consacré plusieurs reportages édifians à ce qu'il considère comme un sommet de la dérégulation du marché du travail. Il y est beaucoup question de précarité, de nouvelle pauvreté, de solitude, d'alcoolisme... De tristesse.

Ce modèle n'est assurément pas celui de la Grèce. Nous ne croyons pas plus à la pureté des Hellènes qu'au bon sauvage. Et nous n'avons pas l'intention de prétendre que le système de santé grec est l'égal de son homologue allemand, lequel est autrement rassurant – ceci n'est qu'un exemple.

Mais nous remarquons qu'en Grèce, toute une population affronte une crise extrêmement grave sans connaître les stigmates produits par la réussite économique allemande. Et pour cause : la famille grecque joue un rôle antique d'amortisseur social. Le groupe préserve l'individu. Bien sûr, la Grèce doit se moderniser. Et bien sûr, ces considérations n'ont de valeur que les mots qu'elles alignent. Mais il n'est pas interdit pour autant de s'interroger sur l'Europe vertueuse qu'on cherche à nous vendre. Les voyages ne forment pas que la jeunesse.

Kroll présente Johan De Moor



LE SOIR
abonnez-vous !

Profitez de notre formule de domiciliation à 22 €/mois

Pour souscrire, rendez-vous sur www.clubdusoir.be/domiciliation

lesoir.be
à ne pas manquer

Couleur Café comme si vous y étiez
Les chroniques de nos envoyés spéciaux, les photos, notre sondage et le programme sur <http://festivals.lesoir.be/>

Rendez-vous

- > Wimbledon, avec Xavier Malisse et Wickmayer, c'est à suivre sur <http://blog.lesoir.be/amortietlob/>
- > Peter Falk, l'inspecteur Columbo, est décédé. Sa filmographie en images sur <http://portfolio.lesoir.be>
- > Microsoft fête l'innovation et parle d'avenir à Mons et sur <http://geeko.lesoir.be/>

ROUSSEL
SA ROUSSEL ET C^o
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles

Président et éditeur responsable
Patrick Hurbain

Administration générale
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.55.55

ROUSSEL ADVERTISING
finding the way

PUBLICITÉ
Roussel Advertising
Annonces téléphonées
Tél. : 02-225.55.00
Fax : 02-225.59.06
annonces.tel@lesoir.be

Annonces
Tél. : 02-225.55.55
Fax : 02-225.59.08
ou 02-225.59.00

Publicité nationale
Tél. : 02-542.10.10
Fax : 02-542.10.11

LE SOIR
Directeur général
Didier Hamann
Rédacteurs en chef adjoints
Christophe Berti
Jurek Kuczkiewicz
Rédaction centrale
Tél. : 02-225.54.32
Fax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10
Courrier des lecteurs
Fax : 02-225.51.31
forum@lesoir.be
lesoir.be (internet)
<http://www.lesoir.be>
Tél. : 02-225.54.32
internet@lesoir.be

Ce journal est protégé par le droit d'auteur, tous droits réservés.
© Roussel & C^o S.A. - Le Soir, Bruxelles, 2011.
Si vous souhaitez copier un article, une photo, une infographie, etc., en de nombreux exemplaires, les utiliser commercialement, les scanner, les stocker et/ou les diffuser électroniquement, veuillez contacter Copiepresse au 02-558.97.80 ou via info@copiepresse.be. Plus d'infos : <http://www.copiepresse.be>.

Prix de vente à l'étranger
Allemagne EUR 2,00
Chypre EUR 2,95
Croatie HRK 25,00
Espagne EUR 2,00
France EUR 2,00
Grande-Bretagne GBP 1,30
Grèce EUR 2,00
Italie EUR 2,00
Irlande EUR 3,40
Maroc MAD 25,00
Portugal EUR 2,00
République tchèque CZK 70,00
Suisse CHF 4,00
Ténériffie EUR 2,50
Turquie YTL 5,00

Formule « Virement »
3 mois : EUR 75,00
6 mois : EUR 143,00
12 mois : EUR 262,00
Compte : 310-0496377-17

Formule « Liberté »
EUR 22,00/mois par domiciliation
Rendez-vous sur <http://clubdusoir.lesoir.be/liberte>
ou 078/05.05.10

ROUSSEL SOLUTIONS
Pour toute question, nous avons une solution

Service clientèle
Tél. : 078-05.05.10
Fax : 02-225.59.01
Site : www.clubdusoir.be

Service libraires
Tél. : 070-22.10.10
Fax : 02-225.52.14
e-mail : rousselventes@roussel.be

La justice voit rouge et inculpe D'Onofrio

L'ESSENTIEL

- Lucien D'Onofrio, l'ancien homme fort du Standard, est inculpé de blanchiment d'argent.
- Les mêmes soupçons portent sur Maurizio Delmenico, ex-administrateur du club et sur trois de leurs sociétés.
- Des commissions sur les transferts de joueurs auraient donné lieu à d'intrigants flux financiers.

Roland Duchatelet, le nouveau propriétaire du Standard, aurait vraisemblablement rêvé meilleur baptême pour son bébé à 32 millions d'euros : le 21 juin, moins de 48 heures avant que soit officialisé l'acte de naissance, la justice liégeoise a inculpé Luciano D'Onofrio, l'homme fort du club, de faux, usage de faux et blanchiment d'argent et ses parts ont été saisies. Son ami Maurizio Delmenico, un réviseur d'entreprises suisse qui fut administrateur du Standard jusqu'en 2005, a également été inculpé ainsi qu'au moins trois sociétés dont les deux hommes étaient les principaux bénéficiaires : Kick International Agency, une société anonyme installée à Amsterdam, la société de droit du Liechtenstein International Agency for Marketing et Alalunga Anstalt, implantée elle

aussi au Liechtenstein. Ces trois personnes morales (lire ci-dessous) sont soupçonnées d'avoir été expressément constituées pour servir de réceptacles à d'illégaux flux financiers.

L'enquête, conduite par le juge Philippe Richard et par la brigade financière de Liège, avait déjà été ponctuée de nombreuses auditions, de perquisitions en Espagne, au Portugal, en France, en Allemagne, en Belgique. Ainsi que de la saisie conservatoire, en juin 2008, de la fantasque maison que possède Lucien D'Onofrio au cœur de Liège et de trois autres immeubles, situés à Ans. La plupart de ces bâtiments sont d'ailleurs propriétés d'Alalunga Anstalt.

Ces sociétés – et probablement d'autres, dans lesquelles apparaissent aussi D'Onofrio et Delmenico mais qui n'ont pas encore

été dénoncées par la justice – auraient permis de minimiser le salaire officiellement perçu par certains joueurs objets de transferts : une partie de cette rémunération étant perçue dans des pays au régime fiscal plus favorable que le nôtre, ce sont autant de millions d'euros qui, soupçonne la justice, auraient ainsi été soustraits au fisc et à la sécurité sociale.

Une partie de l'argent détourné aurait également pu, craignent les enquêteurs, servir aux recapitalisations du Standard effectuées au début des années 2000. Cette première salve d'inculpations, confie un proche du dossier, pourrait être suivie par une seconde après les vacances d'été. ■

JOËL MATRICHE

► P. 47 32 MILLIONS POUR LE STANDARD

Commissions occultes blanchies

ENQUÊTE

Après plus de sept ans d'enquête judiciaire, des perquisitions dans les plus grands clubs de la planète, des dizaines d'heures d'auditions de joueurs et dirigeants de clubs, Lucien D'Onofrio a finalement été inculpé, mercredi, pour blanchiment, faux et usage de faux, par le juge d'instruction liégeois Philippe Richard.

Les enquêteurs ont désormais la conviction que Lucien D'Onofrio a investi de l'argent noir dans la SA Standard de Liège, lors du sauvetage du club, il y a une dizaine d'années. Ces fonds proviendraient de commissions occultes versées lors de transferts de joueurs dont D'Onofrio était l'agent, ou un intermédiaire, dans les années 90.

Entre 1991 et 2004, l'ex-homme fort du Standard a été l'agent des plus grands joueurs de la planète : Zidane, Desailly, Baia, Deschamps, etc. Les opérations de blanchiment présumées en bord de Meuse ont quant à elles été réalisées entre 1999 et 2002. En 1998, le Standard est financièrement exsangue. Robert Louis-Dreyfus, homme d'affaires suisse et principal actionnaire de l'Olympique de Marseille, entre au capital du matricule 16 à la demande de son ami Lucien D'Onofrio. Les deux hommes sauveront le club de la faillite en y in-



ROBERT LOUIS-DREYFUS et Luciano D'Onofrio © MICHEL KRAKOWSKI/BELGA

jectant pas moins de 35,6 millions d'euros. Le sauvetage s'est effectué lors de quatre augmentations de capital en avril 1999, janvier 2000, décembre 2000, et juin 2002, selon les informations disponibles aux greffes du tribunal de commerce de Liège. Lors de chaque recapitalisation, 90 % des fonds injectés provenaient de Robert Louis-Dreyfus, les 10 % restants de D'Onofrio. Au total, l'ex-vice-président du Standard a injecté près de 3,6 millions d'euros.

Mais à l'époque, il avance masqué. D'Onofrio opère via Kick International Agency BV, une société boîte-aux-lettres gérée par le géant de l'audit KPMG à Amsterdam. *Le Soir* a consulté le registre hollandais des sociétés : le nom de D'Onofrio ne figure nulle part. Seul son ami Maurizio Delmenico, agent fiduciaire basé à Lugano, apparaît comme directeur. Delmenico, qui est également agent de joueur agréé par la FIFA, représentera Kick International au

conseil d'administration du Standard de 1998 à février 2005. Le registre hollandais indique par ailleurs que Kick est une filiale à 100 % de International Agency for Marketing Ltd. (IAM), une sulfureuse société offshore du Liechtenstein dont la justice française a percé le voile d'opacité et mis au jour le bénéficiaire économique : Lucien D'Onofrio.

Fin des années 1980, cette coquille enregistrée à Vaduz apparaît dans l'affaire de la caisse noire du Sporting Club de Toulon. Dans son réquisitoire, en 1995, le procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qualifiera Lucien D'Onofrio de « spécialiste de fourniture en fausses factures » émises par IAM. A l'époque, D'Onofrio fournit ces faux en écriture à Rolland Courbis, alors entraîneur de Toulon, « pour détourner des fonds » du club et rémunérer des joueurs au noir. Au passage, l'intermédiaire D'Onofrio prend sa commission. « De plus, selon le procureur, il avait été mis en examen dans l'affaire des Girondins de Bordeaux pour des faits similaires. » Dans l'affaire du SC Toulon, D'Onofrio sera condamné en novembre 1995 par le tribunal correctionnel de Marseille à un an de prison avec sursis et 50.000 francs français (7.622 euros) d'amende pour faux, usage de faux et abus de

**LUCIEN D'ONOFRIO**

Naissance. Le 14 septembre 1955 (55 ans) à Suio di Castelforte (Italie)

Parcours. Médian passé notamment par Winterslag, Houston (USA) et Portimonense (Portugal) avant de mettre un terme à sa carrière à la suite d'une double fracture de la malléole, Lucien D'Onofrio s'est fait un nom comme conseiller sportif de l'Inter Milan (1984) puis comme relations extérieures et manager général du FC Porto (1985-1991). Il devient ensuite agent de joueurs (1991-2004) puis vice-président du Standard (2004-2010).

À SCLESSIN**Vente menacée ?**

Pour l'heure, non, même si 10 % des parts du Standard de Liège, détenues par Lucien D'Onofrio via la société hollandaise Kick International, ont été saisies à titre conservatoire en début de semaine par la justice liégeoise. Ces parts pourront cependant être acquises par Roland Duchâtelet mais la produit de la vente devra être rétrocédé à la justice.

Pierre François : « Cela concerne des transferts anciens »

La journée de Pierre François était très chargée vendredi. Non seulement, en compagnie de Roland Duchâtelet, il a reçu plusieurs personnes susceptibles de rejoindre le staff sportif. Mais en plus, il a dû faire face aux demandes concernant l'inculpation de Lucien D'Onofrio.

« Je tiens d'abord à rappeler qu'une inculpation n'est pas une condamnation, précise le directeur général du club principautaire. Ensuite, je ne doute pas que Lucien D'Onofrio et son avocat se défendront utilement d'une inculpation qui semble sortir suite au fait que les négociateurs pour le rachat du club ont demandé à bénéficier du registre des actions qui a fait l'objet, comme d'autres documents, d'une saisie (NDLR : en 2004). Ensuite, cela semble concerner des transferts anciens. Enfin, cela n'a aucune conséquence sur la vente du club qui est actée et définitive ». E.PX

CHANGEMENT D'ÉQUIPE

Si la justice a quelque chose à reprocher à mon client, il faut qu'un procès débute le plus rapidement possible afin que nous puissions nous défendre », a sobrement commenté vendredi à plusieurs journaux Paul Delbouille, l'avocat de Luciano D'Onofrio. Il estime que rien de véritablement neuf ne s'est ajouté au dossier depuis le début de l'instruction. Également administrateur du club, le conseil de Lucien D'Onofrio a présenté sa démission au conseil d'administration. Il restera néanmoins membre du comité exécutif de l'Union belge. Sacha Daout, directeur de la communication du club depuis le 1^{er} janvier 2010, a également quitté l'équipe « suite à la mise en place d'un nouvel organigramme. »

à Sclessin ?

confiance.

A Bordeaux, il écoperait d'une amende de 300.000 francs (46.000 euros) pour abus de confiance et recel liés à son rôle d'intermédiaire dans les comptes occultes des Girondins. Il bénéficiera par la suite d'une grâce présidentielle. Lucien D'Onofrio et sa société IAM apparaissent également dans le scandale des transferts frauduleux à l'Olympique de Marseille, fin des années 1990. En particulier dans les transactions liées aux transferts, en 1997, de l'attaquant français du FC Barcelone, Christophe Dugarry, et du centre-avant italien de Middlesbrough, Fabrizio Ravanelli.

En novembre 2007, D'Onofrio sera condamné par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à deux ans de prison dont 6 mois ferme (18 mois avec sursis), 200.000 euros d'amende, et 2 ans d'interdiction d'activité liée au football sur le territoire français. Un jugement confirmé en cassation. Selon ce jugement, les transferts de Dugarry et Ravanelli ont donné lieu à une « majoration frauduleuse » de leur montant destinée à être reversée aux joueurs, dans le but de minorer les salaires à leur payer. Ces majorations se sont traduites par des commissions respectives de 3,6 et 5,3 millions de francs (549.000 et 808.000 euros) à la société

IAM « dont le montant devait faire l'objet de rétrocessions occultes ». Fin 2003, soit après la recapitalisation du Standard, les enquêteurs liégeois commencent à soupçonner Lucien D'Onofrio d'avoir blanchi ces commissions occultes en les injectant dans le club liégeois. Le juge d'instruction financier Philippe Richard est saisi de l'affaire le 24 avril 2004.

Les limiers de la Cité ardente creusent le sillon français. Et après Sclessin, perquisitionnent à Barcelone, Madrid, Porto, Lisbonne, Hambourg... Ils recherchent d'autres transferts suspects dans lesquels Lucien D'Onofrio est intervenu. Ils en trouveront au moins deux : celui du gardien portugais du FC Porto, Vitor Baia, transféré à Barcelone en 1997, et celui de Sergio Conceição, transféré de l'Inter de Milan à la Lazio de Rome en 2003. Dans ce dernier cas, des commissions occultes auraient transité par Corporate Press Limited, une coquille britannique créée à Londres, en juillet 2002 à quelques encablures de la City. Cette offshore vient juste d'être dissoute et sera définitivement rayée du registre britannique mardi. ■

DAVID LELOUP

Enquête menée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Communauté française.

Le Festival des Moments Magiques
Disneyland PARIS

Jetair

VENTE FLASH!
Uniquement les:
27, 28, 29 juin

JUSQU'À:
-50%
sur le prix brochure!

2 jours/1 nuit
à.p.d.: **95 €***
+ enfants gratuits

Réservez chez **Jetaircenter**
ou chez votre agent de voyages ou sur jetair.be

* Uniquement pour les nouvelles réservations faites le 27, 28 & 29 juin 2011. Valable pour certaines arrivées du 3 juillet au 30 septembre 2011 inclus. Infos et conditions auprès de votre agent de voyages ou sur www.jetair.be • Cumulable avec 'Séjour gratuit pour les moins de 7 ans'.

sports

CYCLISME

Qui sera champion de Belgique à Hooglede-Gits ? P.53

FOOTBALL

Tomislav Ivic est décédé à 77 ans, à Split. P.49

TENNIS

Yanina Wickmayer sort le grand jeu à Wimbledon. P.56



Standard / Les visiteurs se sont relayés à Sclessin

Le Standard a été vendu 32 millions

L'ESSENTIEL

- Roland Duchâtelet a eu ses premiers rendez-vous en tant que patron du Standard.
- L'un après l'autre, il a reçu Jean-François de Sart, José Riga et Peter Balette.

Pour la première fois depuis le rachat de la totalité du Standard, Roland Duchâtelet était présent dans les bureaux de la direction du club principautaire. Il n'est pas venu démentir le prix de la transaction. Selon diverses sources concordantes, tout le monde s'accordait, jeudi, sur un prix de 41 millions. Mais, selon nos informations, l'ancien président de Saint-Trond n'aurait pas été aussi généreux. Il aurait tout simplement déboursé 32 millions pour s'offrir le Standard.

Maintenant, que va-t-il en faire ? C'est évidemment la question que se posent les supporters au lendemain de la reprise. Jeudi matin, une page s'est effectivement tournée à Sclessin. Pendant treize ans, Lucien D'Onofrio a régné en maître sur les Rouches. Aujourd'hui, c'est un nouvel organigramme qui doit être recomposé puisque, à l'exception d'une équipe qui, si elle reste en l'état, a fière allure, le club doit repartir d'une feuille blanche.

C'est à cela que le nouveau boss des Rouches s'est attelé, vendredi après-midi, pendant plus de quatre heures. Accompagné de Pierre François à qui il confiait parfois mandat pour les votes au sein de la Ligue Pro quand il était président des Canaris, Roland

Duchâtelet a successivement rencontré Jean-François de Sart (remercié lundi de son poste de directeur sportif de l'Académie des jeunes), José Riga (bien connu à Sclessin puisque l'actuel coach de Visé fut l'adjoint de Dominique D'Onofrio de 2003 à 2005) mais aussi Peter Balette, l'ancien T2 du FC Bruges. Alors que sous le précédent actionariat, tout semblait se jouer dans la discrétion, on ne peut pas en dire autant des négociations qui ont été entamées ce vendredi puisque c'est en toute transparence que ce petit monde a été reçu à Sclessin à la veille du premier match des Rouches, ce samedi (19h) à Blégnny contre Richelle.

Nul besoin de consulter une boule de cristal pour comprendre que toutes ces rencontres étaient liées à la future gestion sportive du club. Depuis la reprise, beaucoup de noms ont circulé. Celui de Mogi Bayat fut associé au rôle de directeur sportif. C'était sans fondement. Celui de Marc Wilmots est régulièrement revenu pour assurer la succession de Dominique D'Onofrio à la tête de l'équipe première. Cela ne reposait sur rien.

En prenant ses quartiers à Sclessin, Roland Duchâtelet avait visiblement une autre idée de l'orientation qu'il souhaite donner à son staff sportif. Des propositions ont sans doute été faites à ces trois hommes même si ces derniers, à l'exception de Balette, ont botté en touche en trouvant d'autres raisons à leur visite. Comme celle de régler les détails de son départ pour de Sart ou la négociation d'un transfert pour Riga. Et si le premier devenait le directeur technique et le second le nouvel entraîneur des Rouches ? ■

ETIENNE PAIROUX

► P. 2 & 3 L'INCULPATION DE LUCIEN D'ONOFRIO



À SCESSIN

Daout remercié

Pour les observateurs du club, ce n'était qu'une question de jours :

le directeur de la communication du Standard a été remercié après avoir déjà perdu il y a quelques mois son poste de rédacteur en chef de Standard TV. Sacha Daout avait pris ses fonctions en janvier 2010, en étant incapable de faire l'unanimité, loin de là. Que ce soit avec les représentants de la presse mais aussi au sein du club où il s'était créé un certain nombre d'inimitiés. Ces derniers jours, il était plutôt devenu le directeur de communication de Lucien D'Onofrio plutôt que celui du Standard. De quoi énerver le nouvel actionnaire puisque son contrat a été rompu avec effet immédiat. E.PX

ROLAND DUCHÂTELET a pris ses quartiers au Standard où, vendredi après-midi, il a rencontré beaucoup de monde.

© MICHEL KRAKOWSKI/BELGA.

Les grands chantiers immédiats du Standard

DIRECTEUR SPORTIF

Jean-François de Sart, tête de liste

Depuis le retour de Dominique D'Onofrio à la tête de l'équipe première du Standard en février 2010, les Rouches n'avaient plus de directeur technique ou sportif. Il est vrai qu'en présence de Lucien D'Onofrio, on pouvait s'interroger sur la pertinence de ce rôle. En revanche, le départ de ce dernier change la donne car Pierre François ne peut assumer le volet sportif. Toute la question est de savoir quelle sera la ligne de conduite du club ? Si le Standard entend retrouver quelqu'un avec un carnet d'adresses étoffé, le profil pourrait correspondre à quelqu'un comme Marc Wilmots. En revanche, si le club entend mettre sur pied une cellule de scouting inexistante chez les Rouches, un profil du genre de celui de Jean-François de Sart devrait correspondre. Remerçié de la direction sportive de l'Académie des jeunes lundi, le Liégeois a été reçu à Sclessin vendredi après-midi. Il pourrait donc faire son grand retour au Standard avec une promotion à la clé. E.PX

L'ENTRAÎNEUR

Vers un duo José Riga-Peter Balette ?

La succession de Dominique D'Onofrio à la tête de l'équipe du Standard semble doucement se dessiner. Arrivé vers 17 heures à Sclessin, Peter Balette a quitté les bureaux liégeois en confirmant que la direction du club principautaire avait proposé à l'ancien T2 du FC Bruges d'occuper la même fonction au Standard. Mais pour être l'adjoint de quel entraîneur ? Peu avant lui, c'est José Riga (bientôt 54 ans) qui a fait un détour par Sclessin. L'actuel entraîneur de Visé a confié qu'il était venu « pour négocier un éventuel transfert ». Une jolie pirouette pour celui qui a déjà dirigé une équipe de D1, à savoir Mons. Après avoir été l'adjoint de Dominique D'Onofrio au Standard, il avait pris les Dragons en charge de 2005 à janvier 2008 avant de prendre la direction de Visé en juin 2008. Mais combien de temps y restera-t-il encore car il semble bien que la nouvelle direction songe à lui pour devenir le nouveau coach principal des Rouches ? E.PX

LE MERCATO

Les promesses de D'Onofrio

Sur le plan des départs, la donne a changé. On le sait, certains joueurs étaient liés à Lucien D'Onofrio par des accords verbaux où l'ancien administrateur délégué promettait à ses ouailles un départ dans certaines circonstances. On imagine que c'était le cas, pour cet été, concernant Defour et Witsel. Désormais, c'est Duchâtelet qui a les cartes en main. On lui prête l'intention de maintenir l'effectif actuel en état. Est-ce possible ? Dans ces conditions, comment réagiront les capitaine et vice-capitaine des Rouches qui se voyaient déjà probablement sous d'autres cieux ? D'autres ont déjà manifesté leur intention de partir si D'Onofrio n'était plus à la barre. Pierre François va devoir faire preuve d'ingéniosité pour calmer tout ce petit monde d'autant qu'au rayon arrivées, rien ne semble se dessiner. Parce que jusqu'à présent, un seul homme gérait ce domaine particulier. Et il n'est plus là. Les journées de 24h ne se suffisent pas au directeur général pour régler tous les problèmes. E.PX



CHAMPION DE BELGIQUE
**Philippe Gilbert,
l'état de grâce**

P. 11 & 12

**Le meilleur
du sport**
16 PAGES

**4 PAGES
SPÉCIALES
TOUR
DE FRANCE**



WIMBLEDON

**Wickmayer - Malisse,
deux Belges
en quarts ?**

P. 19 à 21



À SUIVRE EN DIRECT SUR **lesoir.be**

LE SOIR

lesoir.be

**La galaxie
« offshore »
de Lucien
D'Onofrio**



P. 18 **Enquête**

L'ancien homme fort du Standard, inculpé la semaine passée par la justice liégeoise, serait au centre d'un réseau complexe de sociétés-écrans destinées à blanchir de l'argent.

lapolitique

**Silence radio
de Charles Michel**

Alors que les présidents des partis flamands se déchaînent contre Olivier Maingain, le patron du MR, Charles Michel, garde le silence. P. 4

lemonde

**Budget européen
sur fond de crise**

La Commission prépare le cadre financier 2014-2020. L'heure est aux coupes claires et certains pays en ont assez de « payer pour les autres ». P. 8

Hu Jia libéré

Un des dissidents chinois les plus connus, Hu Jia, a été libéré dimanche, après trois ans de prison. P. 9

laculture

Mode : défilés belges

Dior par Van Assche, Demeulemeester, Simons ou Margiela : c'est bon, c'est belge. P. 29

NÉCROLOGIE & ANNONCES 26

CINÉMAS 28

BONS À DÉCOUPER 29

MOTS CROISÉS & SUDOKU 33

BÉDÉ & HORS-SCOPE 33

TÉLÉVISION 34-35

LOTÉRIE 35

MÉTÉO & PETITE GAZETTE 36

De Crem précipite le retrait d'Afghanistan

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE a pris tout le monde de court en annonçant que la Belgique allait réduire sa présence militaire de moitié.

L'Etat-major s'attendait à une réduction d'un quart des effectifs engagés en Afghanistan. Le ministre De Crem (CD&V) a pris tout le monde court en annonçant, hier midi, à la télévision, qu'il proposerait au gouvernement, à partir de 2012, une réduction de moitié de notre présence militaire - quelque 580 hommes, déployés essentiellement à l'aéroport de Kaboul et à Kandahar.

Il existait une pression en faveur d'un certain désengagement tant au sein du PS qu'à l'intérieur du CD&V, voire, dans une certaine mesure, du MR. S'est ajoutée une pression européenne, favorable à la cohérence du retrait européen d'Afghanistan. Jeudi, dans la foulée du discours de Barack Obama relatif au retrait d'un quart des effectifs américains d'ici à la fin de l'été 2012, la France annonçait ainsi qu'environ un millier des 4.000 militaires déployés dans l'est du pays seraient retirés d'ici à septembre 2012. ■

► P. 2 **L'ÉDITO**
► P. 3 **NOS INFORMATIONS**



LE MINISTRE DE CREM propose de réduire le déploiement belge de 240, voire à 300 soldats, essentiellement en se retirant de l'aéroport de Kaboul. © BENOIT DOPPAGNE / BELGA.

Tabac : 3.000 cafés contrôlés cet été

C'est la fin d'une époque. Ce vendredi 1^{er} juillet, il sera définitivement interdit de fumer au café en Belgique. Enfin, sauf si le cafetier construit un fumoir isolé de tout - une sorte d'aquarium à fumée - où le consommateur pourra emporter sa boisson, mais pas être servi... La Belgique est le 20^e pays européen à adopter un tel interdit, dicté par la protection de la santé.

Afin de ne pas créer d'iniquité, les contrôles dans les débits de boissons seront multipliés par six en juillet-août. Trois mille établissements seront ainsi contrôlés.

Les quelques dizaines d'agents du service « Tabac et alcool » du SPF Santé publique qui vont entrer en piste ont reçu une formation spécifique. La psychologie n'a pas été négligée. « La situa-

tion est stressante pour les exploitants de cafés, et notre rôle est de faire respecter la loi, pas de leur faire la chasse », explique Paul Van den Meerse, le chef du service. Lors d'un premier contrôle, si la loi n'est pas respectée, nous établirons un avertissement. Sans frais. Un second contrôle suivra nécessairement dans un délai... assez bref. Et une amende, de 143 à 1.650 euros, en cas de récidive. »

Dans ce contexte, nous dévoilons les résultats d'une enquête scientifique, qui montre que la simple exposition à la fumée dite « secondaire » - le tabagisme passif - rend les adolescents non fumeurs davantage accros à la nicotine... avant même qu'ils ne soient eux-mêmes devenus fumeurs. ■

► P. 2 & 3 **NOTRE DOSSIER**

Aurait-on pu éviter la mort d'Andy ?

C'est ce lundi que Jonathan Brichard, reconnu coupable du meurtre, du viol et des tortures infligées au petit Andy Martini, 17 mois, connaîtra sa peine. Il risque 35 ans de prison.

La mère de l'enfant, Melissa Serrano Aznar, reconnue coupable de « non-assistance à personne en danger », n'est passible que de deux ans de prison.

Aujourd'hui, une question surgit : le petit Andy aurait-il pu être sauvé ? Il se trouve que, deux semaines avant le meurtre, sa mère avait été battue comme plâtre par Brichard et avait fini par se rendre à la police. Mais au bout de deux heures d'attente nocturne au commissariat de Charleroi, personne n'avait pu accuser la plainte de la jeune femme. De guerre lasse, elle quitta les lieux, se promettant de revenir le



SI LA MÈRE D'ANDY avait été entendue par les autorités, son bébé aurait-il évité le pire ? © D.R.

lendemain. Elle ne le fit pas.

Que se serait-il passé si la police et le parquet de Charleroi avaient été avertis du comportement de Brichard avant qu'il ne commette l'irréparable... ? ■

► P. 7 **NOS INFORMATIONS**

Robin des Bois reste hors la loi

Décidément, Robin des Bois ne passe toujours pas ! Le décret organisait un transfert de 8 millions d'euros, en termes de personnel et de subventions, des écoles « riches » vers les établissements les moins favorisés. A la demande du CDH, et après un accord politique au sein du gouvernement de la Communauté française, le décret n'agira plus que pour les subventions de fonctionnement.

Mais même amputés, ces transferts déplaisent aux écoles libres du Brabant. Épaulées par des écoles bruxelloises ainsi que par certaines communes (Waterloo, par exemple), elles s'apprentent à saisir la Cour constitutionnelle. ■

► P. 6 **NOTRE ARTICLE**



La galaxie offshore de D'Onofrio

LA FORTUNE de Lucien D'Onofrio se trouve sur des comptes suisses détenus par un réseau de sociétés écran pilotées par Maurizio Delmenico

ENQUÊTE

C'est un véritable réseau, opaque, de sociétés offshore domiciliées aux quatre coins du globe, qui était piloté par Maurizio Delmenico pour chapeauter les activités professionnelles de son ami Lucien D'Onofrio, l'ex-homme fort du Standard de Liège. Pour rappel, les deux hommes ont été inculpés, mercredi dernier, par le juge d'instruction liégeois Philippe Richard pour faux, usage de faux et blanchiment d'argent dans le cadre d'une association criminelle. Ils risquent jusqu'à cinq ans de prison et des amendes. *Le Soir* a identifié pas moins de 10 coquilles administrées par Delmenico, « l'architecte » de ces montages. Trois offshore sont domiciliées au Panama, deux au Liechtenstein, deux aux Îles Vierges britanniques, une aux Pays-Bas, une en Irlande et, enfin, une au Royaume-Uni. Au moins 5 de ces coquilles sont encore actives aujourd'hui.

Toutes ces sociétés auraient des comptes bancaires en Suisse, plaque tournante des flux financiers de Lucien D'Onofrio. Un homme qui cultive la discrétion à l'extrême :

son nom n'apparaît officiellement que dans deux fonds dans l'économie réelle. Trois offshore ont joué ce rôle en Belgique, en investissant dans la SA Standard de Liège ou en achetant des biens immobiliers (appartement, maisons). L'inculpation de D'Onofrio et Delmenico signifie que la justice estime posséder suffisamment d'éléments attestant qu'une partie des commissions perçues par D'Onofrio sont le fruit de fausses factures et ont échappé au fisc et à la sécurité sociale. Bref, qu'il s'agirait d'argent noir qui aurait été blanchi en Belgique via des sociétés-écrans domiciliées aux Pays-Bas, au Panama et au Liechtenstein.

Dans un second temps, il s'agit de réinvestir ces fonds dans l'économie réelle. Trois offshore ont joué ce rôle en Belgique, en investissant dans la SA Standard de Liège ou en achetant des biens immobiliers (appartement, maisons). L'inculpation de D'Onofrio et Delmenico signifie que la justice estime posséder suffisamment d'éléments attestant qu'une partie des commissions perçues par D'Onofrio sont le fruit de fausses factures et ont échappé au fisc et à la sécurité sociale. Bref, qu'il s'agirait d'argent noir qui aurait été blanchi en Belgique via des sociétés-écrans domiciliées aux Pays-Bas, au Panama et au Liechtenstein.

Contacté par *Le Soir*, Luciano D'Onofrio n'a souhaité faire « aucun commentaire sur cette affaire ». Quant à Maurizio Delmenico, il n'était pas joignable ce week-end. ■

DAVID LELOUP

Enquête menée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Communauté française.

LUCIEN D'ONOFRIO a été inculpé mercredi passé par la justice liégeoise. ©BELGA.



Les 10 sociétés écran

- 1 Mondial Service International Ltd. Inc. - INCULPÉE**
Domicile : Panama City, Panama - Création : 5 novembre 1986 - Statut : active
 Créée à l'époque où Lucien D'Onofrio était manager général du FC Porto, Mondial Service (MSI) apparaît dans l'affaire de la comptabilité occulte du SC Toulon, un scandale qui éclate au début des années 1990. En 1989, cette offshore émet une fausse facture d'une valeur de 222.000 euros au préjudice du SC Toulon pour des frais fictifs « de commission, publicité et marketing ». Une partie de cet argent sera discrètement reversée à Roland Courbis, à l'époque l'entraîneur du club. En 1995, D'Onofrio sera condamné pour ces faits par le tribunal correctionnel de Marseille : un an de prison avec sursis et 7.600 euros d'amende. MSI, dont Delmenico est le trésorier, est toujours active aujourd'hui : c'est elle qui loue la maison de D'Onofrio à Alalunga (lire ci-dessous). D.L.
- 2 International Agency for Marketing Ltd. - INCULPÉE**
Domicile : Vaduz, Liechtenstein - Création : 20 avril 1988 - Statut : active
 Créée moins de deux ans après MSI, cette offshore a servi de caisse de transit pour la réception et le paiement de commissions occultes dans le cadre des transferts de plusieurs joueurs de l'Olympique de Marseille (OM), entre 1997 et 1999. Peu après l'acquisition de Fabrizio Ravanelli par l'OM en 1997, une commission de 808.000 euros a été versée sur le compte suisse d'IAM à la Corner Banca de Lugano. Sur ordre de Maurizio Delmenico, administrateur d'IAM, celle-ci reversera une rétrocommission de 152.000 euros à Roland Courbis sur le compte anonyme « Frizione » ouvert également à la Corner Banca. Les statuts d'IAM ont été modifiés le 26 avril 2004, deux jours après que le juge d'instruction Richard ait été saisi de l'affaire. D.L.
- 3 Corporate Press Limited - INCULPÉE**
Domicile : Londres, Royaume-Uni - Création : 11 juillet 2002 - Statut : dissoute (2011)
 C'est l'une des deux sociétés identifiées créée après l'arrivée de D'Onofrio au Standard. Delmenico en est l'unique directeur depuis 2002. Le capital de cette société de consultation, soit 1.000 livres sterling, est réparti en une seule action au porteur, détenue par D'Onofrio. Pourtant, dans les comptes 2007 que *Le Soir* s'est procurés, Delmenico déclare être « incapable d'identifier le bénéficiaire ultime de la société ». Lors de perquisitions, les limiers liégeois ont découvert des fausses factures émises par Corporate Press lors de plusieurs transferts, dont celui de Sergio Conceição, à l'été 2003, de l'Inter de Milan à la Lazio de Rome. D.L.
- 4 Barnross Developments Limited**
Domicile : Dublin, Irlande - Création : 3 décembre 1992 - Statut : dissoute (2001)
 Créée par une fiduciaire de Guernesey, Barnross Developments aurait surfacturé des services de consultation, jugés bidon par les limiers liégeois, pour ensuite reverser ces sommes comme compléments de salaires à des joueurs fraîchement transférés. Selon les derniers comptes, le chiffre d'affaires atteignait 4.407.842 de francs suisses en 1999 (2,7 millions d'euros). Fait significatif, l'auditeur qui a validé ces comptes indique qu'il a été « incapable de vérifier le chiffre d'affaires et le montant des ventes car les commissions et les frais étaient fondés sur des accords verbaux ». L'actionariat est encore plus opaque puisqu'il s'agit d'offshore domiciliées aux Îles Vierges britanniques, un paradis fiscal très secret. Dissoute en 2001, Barnross était domiciliée dans le quartier des banques de Dublin à l'adresse du cabinet Kearney Curran & Co., l'un des principaux « grossistes » en sociétés offshore, où sont domiciliées des centaines de sociétés boîte-aux-lettres. D.L.
- 5 Selancy Corporation**
Domicile : Panama City, Panama - Création : 11 janvier 2005 - Statut : active
 C'est la seule offshore du réseau à avoir été fondée après l'ouverture de l'instruction judiciaire liégeoise, fin avril 2004. Delmenico en est le trésorier, mais c'est Lucien D'Onofrio en personne qui est aux commandes de Selancy, en tant que directeur et président du conseil d'administration, depuis le 30 mars 2005. Selon nos informations, les enquêteurs ignorent le rôle exact joué par cette société dans le réseau offshore de D'Onofrio. Pour l'heure, donc, Selancy reste un gros point d'interrogation. D.L.
- 6 Statefare Securities Limited - Whitecourt Holdings Limited**
Domicile : Tortola, Îles Vierges britanniques - Création : inconnue - Statut : inconnu
 Domiciliées à Road Town, sur l'île de Tortola dans les Îles Vierges Britanniques, Statefare Securities et sa jumelle Whitecourt Holdings détenaient à elles deux les 2.000 actions de Barnross Developments, lorsque celle-ci fut dissoute. Statefare et Whitecourt semblent être deux sociétés holdings qui détiennent les offshore qui reçoivent les commissions. Les deux jumelles sont gérées par la même fiduciaire de Guernesey, celle qui avait créé Barnross en Irlande. Aux Îles Vierges, le registre des sociétés n'est pas public. De plus, il ne renseigne ni le nom des administrateurs ni celui des actionnaires. Seule une commission rogatoire permet d'obtenir ces informations, au terme d'une procédure souvent très longue... Les enquêteurs liégeois n'auraient pas envoyé une telle commission rogatoire à Tortola. D.L.
- 7 Harry Finance & Trade Inc.**
Domicile : Panama City, Panama - Création : 12 déc. 1988 - Statut : dissoute (2003)
 Lorsqu'il revient à Liège en 1998, Lucien D'Onofrio s'installe dans un appartement haut de gamme de 120 m², perché au dernier étage du somptueux hôtel de Grady situé au 13 rue Saint-Pierre. Officiellement, l'appartement est acheté en 1999 par Harry Finance & Trade, une offshore administrée de décembre 1998 jusqu'à sa dissolution, en octobre 2003, par Delmenico et deux prête-noms panaméens. Luciano D'Onofrio n'apparaît pas dans les statuts de la société, et l'origine des fonds ayant servi à l'achat de l'appartement reste à ce jour un mystère. Cet achat pourrait bien être la première opération de blanchiment présumé en bord de Meuse. A l'époque, le voisin direct de D'Onofrio n'est autre que l'architecte Charles Vandenhove. En 2000, D'Onofrio le chargera de rénover, à grands frais, le somptueux hôtel particulier du 18^e siècle qu'il occupe aujourd'hui, rue Bonne Fortune à Liège. D.L.
- 8 Alalunga Anstalt - INCULPÉE**
Domicile : Vaduz, Liechtenstein - Création : 19 juin 1973 - Statut : active
 Outre l'hôtel particulier habité par Lucien D'Onofrio, Alalunga possède aussi trois immeubles de rapport, à Ans, habités par des proches de l'ex-vice-président du Standard. Delmenico est le gestionnaire d'Alalunga. C'est lui qui a par exemple introduit la demande de permis d'urbanisme pour la restauration du bâtiment rue Bonne Fortune. L'ancien réviseur du Standard, Henri Lafosse, dispose quant à lui du pouvoir de signature pour Alalunga en Belgique. En juin 2009, tous les biens d'Alalunga ont été placés sous saisie conservatoire pénale par le juge d'instruction liégeois Philippe Richard. D.L.
- 9 Kick International Agency B.V. - INCULPÉE**
Domicile : Amsterdam, Pays-Bas - Création : 9 septembre 1996 - Statut : active
 La société IAM de Vaduz est l'actionnaire unique de Kick International depuis le 28 mai 1998. Soit trois jours après l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Standard au cours de laquelle le sauvetage du club s'est négocié. Kick International investira près de 3,6 millions d'euros dans la SA Standard de Liège entre avril 1999 et juin 2002. Domiciliée à Amsterdam chez le géant de l'audit KPMG, elle détient 10% des parts de la SA Standard de Liège. Ces parts ont été saisies le 20 juin par la justice liégeoise à titre conservatoire. Soit juste avant les inculpations de D'Onofrio et Delmenico, et la vente à Roland Duchâtelet des parts du club détenues par Magarita Louis-Dreyfus. D.L.



Kim Clijsters et Philippe Gilbert sont les Sportifs belges de l'année

P. 20 & 21

Les pratiques de D'Onofrio éblouissent Anderlecht

P. 22 & 23

Anderlecht grand vainqueur du week-end en championnat

P. 11 & 12

lesoir.be

LE SOIR

Le meilleur du sport
14 PAGES SPÉCIALES

Milquet réfute le laxisme à Matonge



P. 2 & 4 Bruxelles
La ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet estime que les autorités n'ont pas été laxistes alors qu'une nouvelle vague de violence a frappé le quartier Matonge ce samedi.

l'économie

L'Europe menace la « garantie Arco »

La Commission européenne estime que l'extension de la garantie des dépôts accordée aux coopérateurs d'Arco, pourrait être assimilée à une aide d'Etat. P. 4

lasociété

Un évadé était le parent du bébé tué

Orlando Leblond, l'évadé et preneur d'otages de Huy, est un parent du bébé tué par le tireur fou de la place Saint-Lambert. Il a été arrêté après avoir contacté la famille. Il est aussi suspecté d'être l'auteur du braquage mortel d'une station-service à Anderlues. P. 8

lemonde

Tahrir flambe encore

En Egypte, les violences ont repris vendredi entre manifestants et forces de l'ordre aux abords de la place Tahrir, au Caire, alors que les législatives sont toujours en cours. P. 9

| | |
|------------------------|-------|
| NÉCROLOGIE | 26 |
| PETITES ANNONCES | 26 |
| CINÉMAS | 28 |
| BONS À DÉCOUPER | 29 |
| THÉÂTRES | 32 |
| JEUX & BD | 33 |
| TÉLÉVISION | 34-35 |
| PETITE GAZETTE & MÉTÉO | 36 |

La Société du logement : la ruine d'un système

P. 2 & 3 FRAUDE OU COMLOT ? Des audits soulignent l'absence de contrôles au sein de la Société wallonne du logement. Où le climat est délétère.

Le 2 décembre dernier, la direction générale de la Société wallonne du logement (SWL), la structure publique qui chapeaute les sociétés locales d'habitations sociales, procédait au licenciement pour faute grave de Catherine Delid, la directrice des services généraux et de la communication.

Ce lundi, le conseil d'administration de la SWL doit confirmer la sanction et valider sa motivation. Les administrateurs auront

à leur disposition deux pièces à charge de la directrice : un audit interne et un autre rapport, réalisé par le consultant extérieur Ernst & Young à la demande du directeur général de la société, Alain Rosenoer.

Ces deux enquêtes épinglent une incroyable collection de pratiques anormales dans le chef de Catherine Delid : parc automobile, frais d'habillement, GSM, notes de restaurant, cave à vin. Jusqu'à une caisse parallèle à la

caféteria du siège social de la SWL, à Charleroi.

Pour autant, les audits ne concluent pas à des fraudes caractérisées. Ernst & Young évoque des négligences. Le rapport « maison » épingle de son côté « la légèreté voire l'absence totale de contrôle interne ».

Tout indique en fait que les procédures de contrôle existent... sur papier à la Wallonne du logement, mais qu'elles ne sont pas appliquées. Idem pour le contrô-

le des dépenses, des factures, des frais divers... Bref, le « système » serait défaillant, et pas seulement à la Direction des services généraux.

Voilà de l'eau au moulin de Catherine Delid. Dans un très long acte de défense que *Le Soir* s'est procuré, l'ex-directrice charge sa hiérarchie et notamment Alain Rosenoer. Absence de consignes, communication interne défaillante ou pratiques jamais remises en question : voilà qui expliquerait,

selon elle, les « négligences » dont on l'accuse aujourd'hui. En plus d'un règlement de comptes interne entre responsables.

Alain Rosenoer ne se retrouve évidemment pas dans les conclusions des audits : pour lui, il y a faute grave sans contestation possible. Il doit en convaincre le conseil d'administration ce lundi après-midi. Mais tous les documents en notre possession en attestent : le climat est délétère au sein de cette institution. ■

La voix de Cesaria Evora s'est éteinte



Cesaria Evora s'est éteinte samedi dans son île du Cap-Vert, à l'âge de 70 ans. Affaiblie par des problèmes de santé, la chanteuse de « Sodade » avait mis un terme à sa carrière en septembre dernier.

« La diva aux pieds nus » avait subi plusieurs interventions chirurgicales ces dernières années, dont une opération à cœur ouvert en mai 2010. Après cette opération, l'artiste, ambassadrice iconique des musiques du monde, avait repris la route et s'était produite en avril dernier sur la scène parisienne du Grand Rex.

« Cize », comme l'appelaient ses admirateurs, avait fait ses premiers pas sur la scène internationale au début des années 90, et

livré quatorze albums. Couronnée par un Grammy Award en 2003 pour l'album *Voz d'Amor*, Cesaria Evora avait reçu en France deux Victoires de la musique, la première en 2000 pour *Café Atlantico*, la seconde en 2003 pour *Voz d'Amor*.

Depuis ses vrais débuts, il y a près de quarante-cinq ans sur l'île de São Vicente, Cesaria Evora avait souvent chanté les amours contrariées avec en toile de fond la nature brute et l'isolement insulaire propre au Cap-Vert, archipel qui, selon l'artiste, « marque les âmes pour des générations ». ■

► P. 29 CESARIA EVORA CHASSAIT LE CHAGRIN

Les relations Ecolo-Groen selon Olivier Deleuze

La Chambre, l'opposition francophone au gouvernement Di Rupo - soutenu par 93 députés sur 150 - rassemble 12 des 62 élus francophones : 8 Ecolo, 3 FDF et 1 indépendant. Les écologistes occupent, en réalité, une place à part : ils sont dans la majorité institutionnelle (ils ont signé les accords relatifs à la réforme de l'Etat) et dans l'opposition socio-économique.

Dans l'hémicycle, Ecolo forme un groupe commun « Ecolo-Groen » (8 + 5) avec les verts du Nord. Stefaan Van Hecke (Groen) en assure, jusqu'aux vacances d'été, et en alternance, la présidence. Olivier Deleuze (Ecolo) assume provisoirement le rôle du « sous-chef ». Une appellation qu'il revendique...

« La question du chef de groupe n'est pas essentielle. Lors du débat sur la déclaration gouvernementale, Stefaan Van Hecke (Groen) est intervenu le 3^e et moi le 10^e. La place est uniquement importante pour votre ego. » Pourrait-il y avoir des dissensions entre Ecolo et Groen, sur le communautaire ? « C'est parfaitement possible. Mais j'ai le sentiment que, même s'il ne s'agira pas d'un fleuve tranquille, le plus difficile est fait parce que les textes sont très précis. Cependant, nous resterons très vigilants. » ■

► P. 5 ENTRETIEN

Le rideau est tombé sur Vaclav Havel

Icone de la « Révolution velours », dramaturge iconoclaste, Vaclav Havel est décédé ce dimanche à l'âge de 75 ans. L'ancien président tchèque avait été la figure de proue de la dissidence contre le régime communiste qu'il contribua à faire chuter en 1989.

Vaclav Havel s'est éteint dans sa maison de campagne dans le nord de la République tchèque, selon son assistante Sabina Tancocova. De santé fragile, ancien fumeur invétéré, il était sujet à des problèmes respiratoires chroniques, datant de ses années de prison dans les geôles communistes.

Premier président démocratiquement élu de la Tchécoslovaquie après la chute du régime communiste, en 1989, Vaclav Havel avait été réélu en 1993 à la tête de la République tchèque, désormais séparée de la Slovaquie, après avoir assisté impuissant à la scission non violente du pays en deux Etats. Il avait quitté le pouvoir en 2003, quelques mois seulement avant que son pays ne rejoigne l'Union européenne, un processus auquel il a largement contribué. ■

► P. 10 PORTRAIT
► P. 31 ENTRETIEN AVEC SON TRADUCTEUR EN FRANÇAIS



© SZILARD KOSZTICS/AK/AP



Anderlecht rattrapé par

L'ESSENTIEL

- Le Sporting et son ex-manager général Michel Verschueren, sont éclaboussés par l'enquête sur les transferts douteux du Standard sous l'ère de Lucien D'Onofrio.
- Pour minorer le salaire officiel d'Ivica Mornar, acheté au Standard en 2001, le Sporting a payé une fausse facture de 250.000 euros à une société écran au Luxembourg.
- Selon la justice, cette société a entre autres versé au joueur un complément de salaire occulte de 155.000 euros sur un compte en Autriche.

ENQUÊTE

Quand il a dû choisir un paradis fiscal pour cacher au fisc belge son petit trésor - un complément de salaire occulte versé par Anderlecht en 2001-2002 -, l'attaquant croate Ivica Mornar, surnommé le « Pirate » par ses fans, a préféré les forêts autrichiennes au sable fin des plages caraïbéennes. Son agent officiel de l'époque, Djuro Sorgic, inculpé pour faux et usage de faux par la justice liégeoise en juin dernier, s'est par contre abrité derrière l'anonymat de sociétés écrans battant pavillon des îles Vierges britanniques, dans les Caraïbes, pour toucher discrètement, au Luxembourg, une commission sur le transfert du joueur.

C'est notamment ce qui ressort de la longue enquête instruite par le juge financier Philippe Richard à propos d'une ribambelle de transferts douteux réalisés au Standard de Liège entre 1996 et 2004. Ces investigations, démarrées suite à une perquisition dans les bureaux du club principal en février 2005, constituent le second volet du dossier 24/04, ouvert initialement pour suspicion de blanchiment de fonds gagnés par Lucien D'Onofrio lorsqu'il était agent de joueurs.

Bouclé l'été passé, le dossier d'instruction a été transmis le 21 septembre au parquet de Liège, actuellement occupé à tracer son réquisitoire. Dans la foulée, le parquet pourrait aussi procéder à de nouvelles inculpations.

Cas d'école

Dans le cadre du volet « transferts douteux », les enquêteurs de la brigade financière de Liège sont tombés tout à fait par hasard, au Sporting d'Anderlecht, sur un véritable cas d'école de ce que d'aucuns ont peut-être un peu trop vite appelé le « système D'Onofrio », c'est-à-dire la pratique, illégale, consistant à verser une rémunération occulte à certains joueurs, plutôt que de leur verser les gros salaires qu'ils réclament. L'objectif de la manœuvre est d'éviter au club acheteur de payer les charges fiscales et sociales liées à ces compléments de salaire, tout en satisfaisant les joueurs particulièrement gourmands sur le plan de la rémunération.

Ce cas d'école concerne donc l'achat, par Anderlecht, d'Ivica Mornar au Standard, à l'été 2001. A l'époque, après trois saisons de bons et loyaux services à Sclessin, l'international croate se retrouve dans le noyau C. Vexé, il souhaite alors rejoindre Anderlecht qui cherche un attaquant.

Lucien D'Onofrio, plaque tour-

nante des transferts au Standard, lui donne son feu vert, et après d'âpres discussions, le Pirate se lie au pavillon Mauve et Blanc pour quatre saisons. Le transfert est signé le 17 juillet 2001 pour la somme de 50 millions de francs belges hors TVA - soit 60,5 millions (1,5 million d'euros) TVA incluse.

Lors des négociations, Anderlecht avait jugé Mornar trop gourmand sur le plan salarial. « On avait fait une offre que Michel Verschueren (NDLR : manager général du Sporting à l'époque) avait jugée trop élevée », racontait récemment Djuro Sorgic à la *Dernière Heure*. « On avait attendu quelques jours et le Sporting avait perdu sa rencontre suivante. Le transfert de Mornar s'est alors fait rapidement et à nos conditions. » Des conditions pour le moins troubles que *Le Soir* est aujourd'hui en mesure de révéler.

Convention bidon

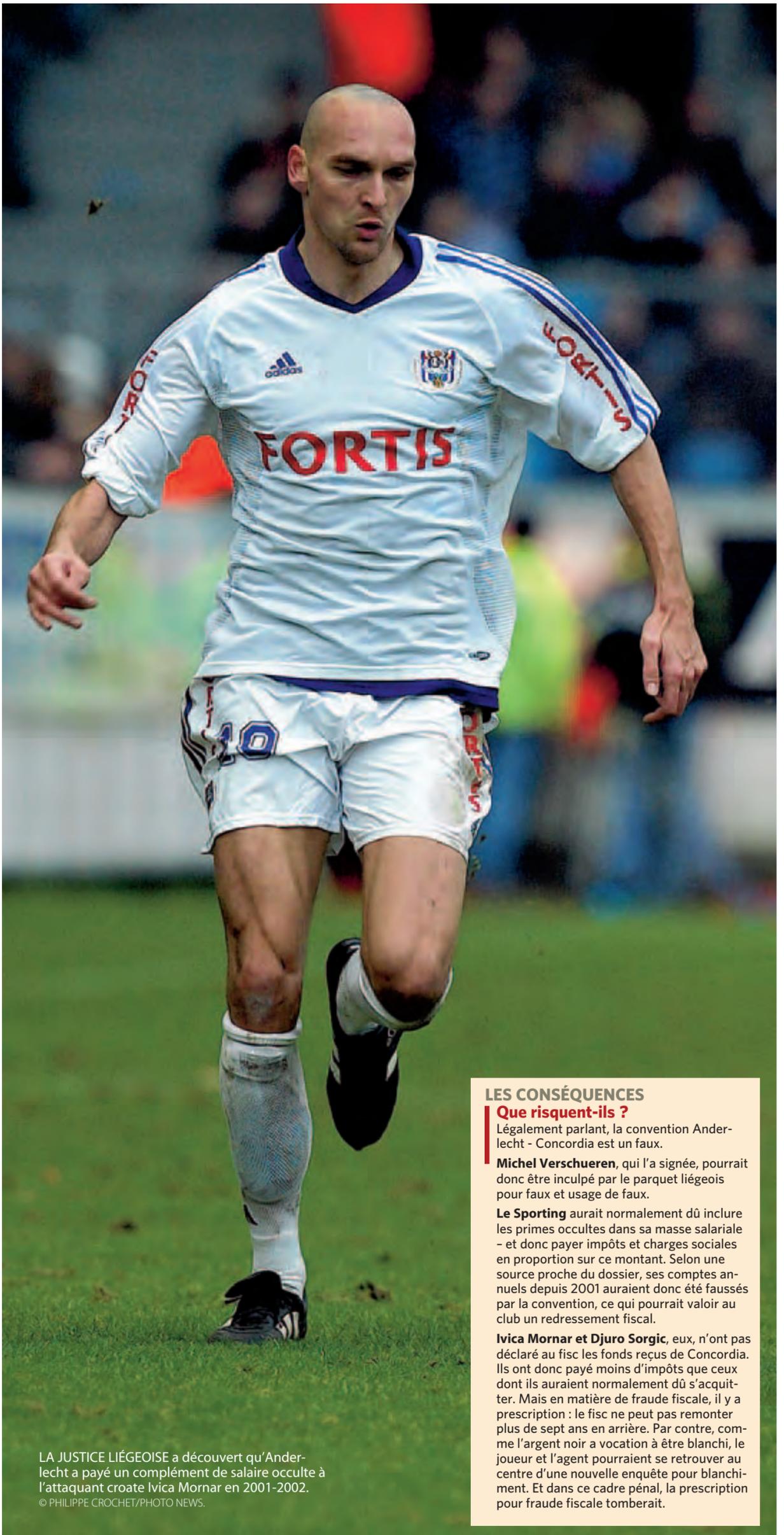
Le 16 juillet, soit la veille de la signature du transfert, une convention bidon est signée entre le Sporting d'Anderlecht et Concordia Investments S.A., une société luxembourgeoise dont les actionnaires se cachent derrière des titres au porteur. Concordia n'est en réalité qu'un véhicule financier anonyme « loué » par Sorgic à un expert-comptable du Grand-Duché.

But de la manœuvre : payer un complément de salaire en noir au joueur en gonflant artificiellement la commission de son agent, afin que celui-ci en rétrocède une partie à Mornar. Un montage bien peu orthodoxe pourtant avalisé par Michel Verschueren, qui a directement négocié l'opération avec Sorgic.

Selon les termes de cette convention, Anderlecht versera 10 millions de francs (250.000 euros) à Concordia pour « frais d'honoraires et d'assistance » dans le cadre de la cession du joueur. Soit l'équivalent de 20 % du prix du transfert qui sera signé le lendemain. C'est énorme pour une commission d'agent de joueurs, la moyenne oscillant autour des 7 %...

D'après l'enquête judiciaire, c'est Jurica Selak, un agent de joueurs qui compte aujourd'hui Jérémie Perbet ou Laurent Ciman dans son « écurie », qui signe à l'époque la convention pour Concordia. Djuro Sorgic nous le confirme : « Je n'ai jamais été un agent officiel reconnu par la Fifa (NDLR : Fédération internationale de football). Un club ne peut donc pas signer de conventions avec moi. J'ai demandé à mon ami Jurica de me rendre ce service. »

Contacté par *Le Soir*, Jurica Selak nie avoir signé quoi que ce



LA JUSTICE LIÉGEOISE a découvert qu'Anderlecht a payé un complément de salaire occulte à l'attaquant croate Ivica Mornar en 2001-2002.

© PHILIPPE CROCHET/PHOTO NEWS.

LES CONSÉQUENCES

Que risquent-ils ?

Légalement parlant, la convention Anderlecht - Concordia est un faux.

Michel Verschueren, qui l'a signée, pourrait donc être inculpé par le parquet liégeois pour faux et usage de faux.

Le Sporting aurait normalement dû inclure les primes occultes dans sa masse salariale - et donc payer impôts et charges sociales en proportion sur ce montant. Selon une source proche du dossier, ses comptes annuels depuis 2001 auraient donc été faussés par la convention, ce qui pourrait valoir au club un redressement fiscal.

Ivica Mornar et Djuro Sorgic, eux, n'ont pas déclaré au fisc les fonds reçus de Concordia. Ils ont donc payé moins d'impôts que ceux dont ils auraient normalement dû s'acquitter. Mais en matière de fraude fiscale, il y a prescription : le fisc ne peut pas remonter plus de sept ans en arrière. Par contre, comme l'argent noir a vocation à être blanchi, le joueur et l'agent pourraient se retrouver au centre d'une nouvelle enquête pour blanchiment. Et dans ce cadre pénal, la prescription pour fraude fiscale tomberait.

L'« affaire D'Onofrio »

soit et dit ne pas connaître Concordia : « J'ai juste servi de traducteur pour le papa de Mornar qui ne comprenait pas bien certains termes lors des négociations avec Anderlecht. Je l'ai fait par pure amitié pour Mornar et parce que ça me permettait de rencontrer de visu la direction d'Anderlecht. C'était mon seul intérêt. »

L'agent a en outre déclaré aux enquêteurs ne pas reconnaître sa signature sur la facture de 10 millions de francs envoyée par Concordia à Anderlecht le 26 août 2001... Une facture dont le Sporting versera le montant en quatre tranches sur le compte de Concordia à la Banque de Luxembourg : 2 millions le 19 septembre, 3 millions le 23 octobre, 3 millions le 27 novembre, et 2 millions le 2 janvier 2002.

Retraits cash et sociétés écrans

Qu'est-il ensuite advenu de ces fonds ? Les enquêteurs le découvriront grâce à un document capital retrouvé lors d'une perquisition chez Jeannot Mousel, un expert-comptable luxembourgeois qui gérait les affaires de Djuro Sorgic tout en lui servant aussi de prête-nom. Ce document manuscrit détaille neuf mouvements financiers - retraits en cash et virements à des sociétés écrans - réalisés entre septembre 2001 et janvier 2002 pour rétribuer quatre individus : le joueur, son agent officiel, Mousel et un intermédiaire.

L'enquête pénale confirmera que plus de 6,2 millions de francs (154.629 euros) ont été versés en trois tranches sur le compte n° 722.90.20 d'Ivica Mornar ouvert à la Hypo Alpe-Adria Bank de Klagenfurt, en Autriche, pays où le secret bancaire est l'un des plus stricts au monde.

Selon le document, trois autres millions (74.368 euros) - soit 6 % du prix du transfert - sont revenus dans les poches de Djuro Sorgic. Une partie en cash : un million retiré du compte de Concordia le 19 septembre, et 750.000 francs le 23 octobre. Le reste, 1,25 million, a été injecté le 20 novembre dans le capital d'Investgest S.A., une société luxembourgeoise appartenant à Sorgic et dont les actionnaires étaient à l'époque International Allied Services Ltd. et Britanica Asset Management Ltd., deux opaques so-

ciétés offshore enregistrées aux îles Vierges britanniques et administrées par Mousel. L'expert-comptable luxembourgeois recevra d'ailleurs 300.000 francs (7.437 euros) de « commissions » pour ses bons services.

Djuro Sorgic nie fermement avoir perçu ces fonds : « Je suis intervenu dans ce transfert pour faire plaisir à Mornar. Dans cette histoire, c'est moi qui ai été le moins bien payé. »

Nanesse et le 4^e homme

Le nom d'un quatrième homme apparaît également sur le document retrouvé chez Mousel : Valère Facchini, un comptable liégeois et ex-agent de joueurs (suspendu). C'est lui qui a présenté Mousel à Sorgic. Le document indique qu'il aurait touché 405.000 francs (10.040 euros) - soit 4 % du montant versé par Anderlecht -, la moitié en cash, l'autre moitié sur un compte de Contragrest S.A., une coquille luxembourgeoise pilotée par Mousel via une offshore irlandaise.

Détail troublant : le bureau de Facchini, perquisitionné par les limiers liégeois au tout début de l'enquête, était situé à Beyne-Heusay, dans la banlieue de Liège, à 500 m à peine de chez Jurica Selak. Le premier aurait-il servi d'« homme de paille » pour le second ? Selak le nie farouchement : « Je n'ai touché aucune commission sur ce transfert », insiste-t-il. Valère Facchini n'a pu être joint ce week-end.

En épluchant les documents saisis au Standard, les enquêteurs découvriront une autre transaction illicite intervenue dans ce transfert, indépendante du montage Concordia. Via sa société Village de Nanesse, active dans l'horeca, Sorgic a facturé au Standard 500.000 francs belges hors TVA (12.395 euros) pour le « bon déroulement du transfert du joueur Mornar ».

Une commission à laquelle, une fois de plus, seul un agent agréé par la Fifa pouvait prétendre. La justice reproche d'ailleurs au directeur général du Standard de l'époque, Alphonse Costantin, inculpé en juin dernier pour faux et usage de faux, d'avoir notamment signé, le 16 juillet 2001, la convention illicite entre le club et Sorgic à l'origine de cette fausse facture. Contacté par *Le Soir*, Al-

phonse Costantin n'a pas souhaité réagir.

D'Onofrio charge Anderlecht

Lors d'un interrogatoire, Lucien D'Onofrio, qui contrôlait tous les transferts en coulisses (son nom n'apparaissait pas à l'époque dans l'organigramme du Standard), a chargé le club bruxellois pour le montage visant à rémunérer secrètement Mornar. Le montage Concordia, a-t-il expliqué aux enquêteurs, a été mis en place « à la demande du club » acheteur, à des fins d'« optimisation fiscale et sociale ».

« Luciano n'a joué aucun rôle dans le transfert de Mornar », af-

firme Djuro Sorgic. « Tout ce qui l'intéressait était que le Standard touche l'indemnité de transfert de 50 millions de francs. Quand Michel Verschueren a signé la convention avec Concordia, il devait se douter que l'argent retournerait dans les poches de Mornar. Je suppose qu'il savait, mais je ne peux pas parler pour lui. C'est un vieux renard. »

S'il ne le savait pas, pourquoi aurait-il signé la convention avec Concordia, dont le montant est largement supérieur à une commission d'agent habituelle ? « Je vous répète ce que j'ai dit à la police judiciaire de Liège : pour éviter de payer une somme importante à l'Etat belge, poursuit Sorgic. Si l'argent était revenu sous forme de salaire au joueur, Anderlecht aurait dû payer le fisc et la

sécurité sociale en plus. »

Contacté par *Le Soir*, Michel Verschueren n'a pas souhaité s'exprimer sur cette affaire. « Des agents du fisc liégeois sont venus contrôler ce transfert chez nous et nous leur avons donné toutes les informations nécessaires. Cette affaire date d'il y a presque 10 ans et je n'ai plus les détails en tête. Je ne tiens pas à faire des déclarations qui pourraient nuire à qui que ce soit. Je ne veux pas attaquer Lucien D'Onofrio en public. »

Ivica Mornar n'a pas donné suite à nos appels et Jeannot Mousel était injoignable. Jusqu'ici, seuls Djuro Sorgic et Alphonse Costantin ont été inculpés pour faux et usage de faux en lien, notamment, avec le transfert d'Ivica Mornar. ■ **DAVID LELOUP**

Affaire D'Onofrio Nouveaux flux suspects vers le Liechtenstein



© MICHEL KRAKOWSKI/BELGA.

Bien que l'enquête de la justice liégeoise sur Lucien D'Onofrio et le Standard de Liège soit bouclée, les résultats de certains devoirs d'enquête continuent d'arriver à la brigade financière de Liège.

Les enquêteurs ont ainsi reçu, la semaine dernière, des informations bancaires concernant des flux financiers suspects entre Corporate Press Limited, une société écran contrôlée par Lucien D'Onofrio jusqu'à sa récente dissolution, et Acqira Anstalt, une mystérieuse structure du Liechtenstein créée en 1990 et liquidée en février 2006.

Les enquêteurs suspectent Acqira d'être le paravent d'un joueur auquel Lucien D'Onofrio aurait rétrocédé des commissions occultes dans le cadre d'un transfert. Les flux datent de 2004 et 2005, période où la justice liégeoise venait de débiter son enquête sur les activités de l'ex-homme fort du Standard.

Lors d'une perquisition, les enquêteurs avaient déjà découvert plusieurs fausses factures émises par Corporate Press dans le cadre de transferts de joueurs, dont celui de Sergio Conceição de l'Inter de Milan à la Lazio de Rome, à l'été 2003.

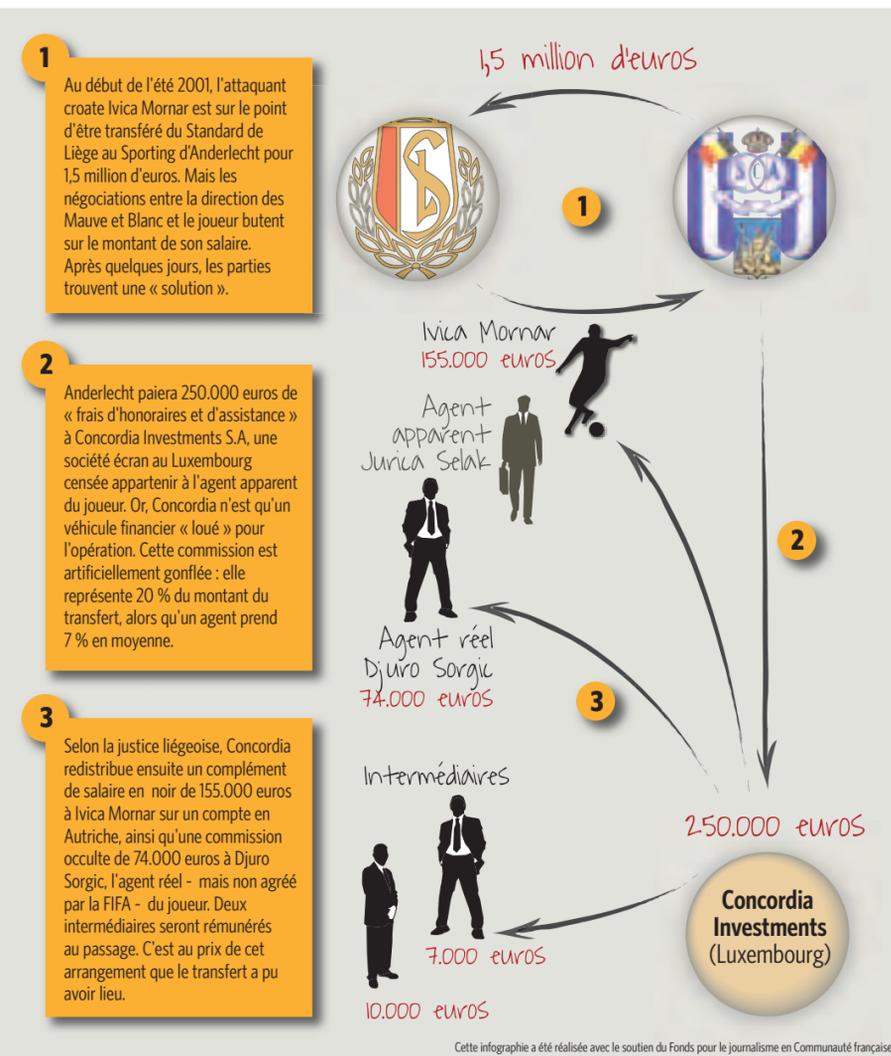
Société boîte-aux-lettres basée à Londres, Corporate Press a été créée en juillet 2002, à une époque où Lucien D'Onofrio pilotait le Matricule 16 en coulisses, sans poste officiel au sein du club. L'ex-homme fort du Standard en était l'unique actionnaire via un titre au porteur anonyme.

Au quotidien, la société était administrée depuis Lugano par Maurizio Delmenico, un agent de joueurs et réviseur d'entreprises suisse très proche de D'Onofrio, et qui fut administrateur du Standard de 1998 à 2005.

Dans les comptes 2007 de Corporate Press, Delmenico déclare sur l'honneur être « incapable d'identifier le bénéficiaire ultime de la société », alors que les enquêteurs ont établi qu'il l'a créée pour son ami Lucien D'Onofrio.

Corporate Press n'est qu'une des nombreuses sociétés offshore utilisées par Luciano D'Onofrio dans ses activités d'intermédiaire dans le milieu du football. Elle a été officiellement radiée du registre des sociétés britanniques le 28 juin 2011, soit trois jours après les inculpations de Lucien D'Onofrio et Maurizio Delmenico pour blanchiment d'argent, faux, et usage de faux. ■ **DAVID LELOUP**

LE TRANSFERT D'IVICA MORNAR



LES ACTEURS

Michel Verschueren

Avec une Coupe UEFA en 1983 et pas moins de onze titres de champion de Belgique à son actif, Michel Verschueren a été de 1981 à 2003 l'emblématique manager général d'Anderlecht. En cédant le témoin à Herman Van Holsbeek, il n'a jamais vraiment quitté le parc Astrid, érigé sous son règne. A 80 printemps, celui qui a juré fidélité à Anderlecht sur le lit de mort de Constant Vanden Stock en 2008, siège toujours au conseil d'administration du club et franchit la porte de son bureau tous les matins dès 8 heures. Hyper-actif, « Mister Michel » est également membre du conseil d'administration de l'European Club Association, un puissant lobby regroupant 201 clubs de 53 fédérations européennes. Il a été élevé Commandeur de l'Ordre de Léopold en 2007, et fait membre d'honneur de l'Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA) deux ans plus tard. D.L.



© BELGA.

Ivica Mornar

Formé à l'Hajduk Split, en Croatie, où il a tout gagné - trois championnats, deux Coupes, trois Supercoups - Ivica Mornar débarque au Standard de Liège en 1998 par l'entremise de son futur entraîneur et compatriote Tomislav Ivic. « Moka » y retrouve Lucien D'Onofrio, qui était son agent lorsqu'il évoluait à Split. L'international croate dira par la suite avoir passé des « années merveilleuses » en bords de Meuse, où il sera finaliste de la Coupe de Belgique en 2000. Son transfert à Anderlecht, ennemi juré des Rouches, sera douloureusement vécu par certains supporters liégeois qui déploieront une banderole assassine à son égard lors d'un classico à Sclessin. Sous le maillot mauve et blanc, le « Pirate » évoluera en Ligue des Champions et en Coupe UEFA. Il sera transféré à Portsmouth en janvier 2004, année où Anderlecht sera champion. Après un détour par le Stade Rennais, blessé, il met fin à sa carrière en 2006. D.L.



© PHOTO NEWS.

Djuro Sorgic

Né en Croatie, comme Mornar, cet ex-footballeur yougoslave a notamment foulé le gazon du FC Liégeois, de Waterschei, Hasselt et La Louvière dans les années 70. Il côtoiera même le légendaire attaquant nord-irlandais George Best lors d'une saison à Los Angeles Aztecs en 1976-77. Sa carrière derrière lui, il s'installe à Liège où il ouvre la Maison du Peket, un bistrot devenu culte dans la Cité ardente, fréquenté par plusieurs figures du foot liégeois et lieu de rendez-vous des joueurs issus de l'ex-Yougoslavie évoluant dans le championnat belge. Bien qu'il n'ait jamais passé d'examen pour devenir agent de joueurs, Djuro Sorgic est à l'origine de l'arrivée de nombreux joueurs de l'Est en Belgique : Runje, Prosi-necki, Mumlek, Mornar, Jestrovic, Dragutinovic... A 63 ans, il a été inculpé par la justice liégeoise en juin dernier pour faux et usage de faux liés à certains transferts au Standard de Liège. D.L.



© BELGA.



LE MINISTRE QUITTE LIÈGE
La dernière séance de Didier Reynders
P. 5

COUP DE FORCE À SPRIMONT
Une milice privée contre les travailleurs
P. 2 & 3



DIABLES ROUGES
Fellaini : « Soit on se qualifie, soit il faut se pendre »
P. 31

SANTÉ **LES SOMNIFÈRES CAUSERAIENT JUSQU'À CINQ FOIS PLUS DE DÉCÈS PRÉCOCES** P. 28

lesoir.be **LE SOIR**

La SNCB va recruter directement dans le train

P. 21 **Transports**
Le groupe SNCB veut engager 1.300 personnes en 2012. Pour toucher les éventuels postulants, la SNCB diffusera des annonces dans les trains.

lasociété

Début des inscriptions en secondaire

La première période des inscriptions dans l'enseignement secondaire a démarré sur un mode mineur. Les écoles ne sont pas prises d'assaut. Tous les parents ne sont pas rassurés pour autant. P. 6

l'économie

Qui téléphone encore avec son téléphone ?

Le salon Mobile World Congress à Barcelone confirme que les smartphones sont de plus en plus sophistiqués. Et qu'ils servent de moins en moins à téléphoner. P. 22

latélévision

La RTBF piège RTL



L'émission *On n'est pas des pigeons* de ce mardi est consacrée à la voyance. Les journalistes de la RTBF ont piégé en direct Ingrid Lapraille, tarologue de RTL. Le producteur de l'émission se défend d'avoir visé particulièrement la chaîne privée. P. 39

| | |
|------------------------|-------|
| CINÉMAS | 19 |
| MARCHÉS | 25-26 |
| PETITES ANNONCES | 28 |
| NÉCROLOGIE | 29 |
| THÉÂTRES | 35 |
| JEUX & BD | 37 |
| TÉLÉVISION | 38-39 |
| PETITE GAZETTE & MÉTÉO | 40 |

L'aide belge investit dans les paradis fiscaux

P. 16 & 17 **150 MILLIONS** d'euros d'aide publique sont engagés dans des fonds situés dans des paradis fiscaux.

La Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO S.A.), dont l'Etat belge est actionnaire à 84 %, a placé plus de 150 millions d'euros dans des fonds d'investissements situés aux Bahamas, à Guernesey et autres paradis fiscaux.

L'essentiel de ces fonds spéculent sur des PME à forte croissance dans les pays émergents. Des PME dont l'activité principale interrompt parfois, comme le mon-

trient les exemples ci-contre. Par ces investissements légaux, l'argent du contribuable belge emprunte les mêmes circuits financiers que l'argent du crime organisé, de la fraude et de la corruption. Certains de ces fonds sont même situés dans les lieux les plus symboliques de la finance « offshore », comme Uglend House (îles Caïmans), jadis qualifiée par Barack Obama de « plus grande arnaque fiscale du monde ». ■

Construire un palace au Nigeria



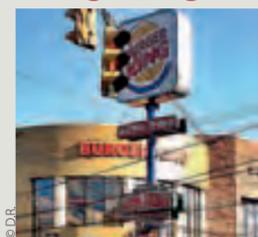
BIO a investi 5 millions dans Africinvest Ltd. (île Maurice), qui a cofinancé la construction d'un palace à Lagos.

Financer le tourisme médical



BIO a placé 6 millions dans Maghreb Private equity fund II (Chypre) qui finance une clinique privée tunisienne.

Vendre des sodas à Burger King



BIO a mis 5 millions dans Caseif II Ltd. (Bahamas). Un fabricant costaricain de boissons en poudre en a profité.

Mille passagers à la dérive dans un paquebot Costa

Nouveau coup dur pour Costa Crociere, moins de deux mois après le naufrage du Costa Concordia. Un autre navire de la compagnie italienne, le Costa Allegra, est à la dérive au large des Seychelles après un incendie en plein océan Indien.

Il n'y a aucune victime, mais le navire ne dispose plus de l'énergie nécessaire pour faire fonctionner l'éclairage à bord. Des navires sont attendus dans la nuit de lundi à mardi dans la zone où le paquebot dérive. Treize Belges se trouvent à bord du bateau. ■



Un saut d'index pour aider l'emploi ?

Selon Joep Konings, professeur d'économie à la KU Leuven, la suspension temporaire de l'indexation automatique des salaires permettrait de créer entre 14.000 et 41.000 emplois. La situation actuelle (crise économique et absence d'inflation) serait propice à un tel plan.

L'économiste Michel Capron, professeur émérite à l'UCL, fait remarquer qu'un saut d'index permettrait aux entreprises de faire des économies, mais que celles-ci ne seraient pas forcément affectées à l'emploi. ■

► P. 13 **NOTRE DÉBAT**

L'Europe devrait fermer ses ambassades en Syrie

Les ministres des Affaires étrangères des 27 pays de l'Union européenne se sont réunis ce lundi à Bruxelles pour discuter de la situation en Syrie, alors que les tractations pour obtenir l'évacuation des journalistes blessés à Homs continuent.

Ils ont convenu d'un nouveau train de sanctions contre le régi-

me d'al-Assad, mais ne sont pas parvenus à s'harmoniser sur la fermeture probable des ambassades européennes en Syrie.

Le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders va demander à l'ambassadeur de Belgique en Syrie, Françoise Gustin, rappelée en consultation voici trois semaines, de retourner à Damas : « Ce sera un retour avec en

tête un programme de fermeture éventuelle de l'ambassade. Il faut que les préparatifs soient finis d'ici la fin du mois de mars. Les rapports de sécurité ne sont pas bons. Pour après, il faudra organiser une collaboration avec la représentation européenne. » ■

► P. 8 **NOTRE DOSSIER**

Foire du Livre du 1er au 5 mars 2012

Faites une pause lecture avec Le Soir

Venez nous rejoindre sur notre stand (journal Le Soir stand 411). Contre remise de ce bon, un excellent café vous sera offert dans un espace créé spécialement pour un tête-à-tête avec votre journal Le Soir. Excellente visite!

NESPRESSO



L'aide belge s'envole dans les paradis fiscaux

BIO S.A., contrôlée par l'Etat belge, a engagé 150 millions d'euros d'aide publique au développement dans des paradis fiscaux. Enquête.

On a beau chercher : les îles Caïmans, Guernesey, les Bahamas ou l'île Maurice ne sont mentionnés nulle part sur le site internet ni dans les rapports annuels de la très discrète Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO). C'est pourtant dans ces paradis fiscaux que BIO, dont l'Etat belge est actionnaire à 84 %, a engagé ces dernières années quelque 150 millions d'euros d'argent public dans des fonds d'investissement.

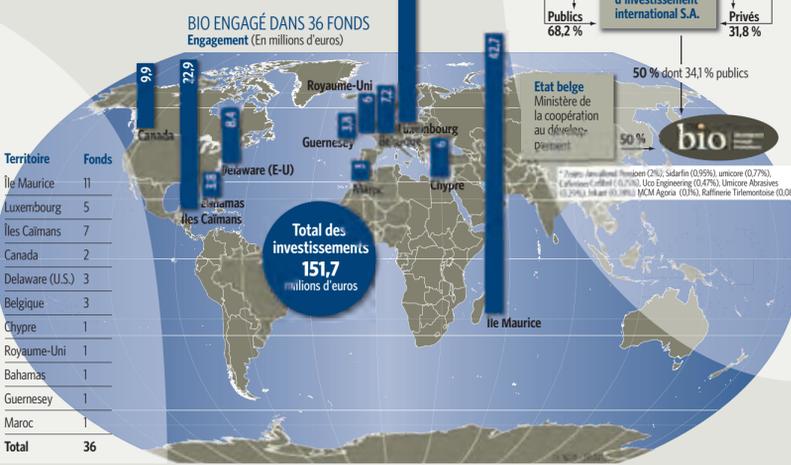
L'essentiel de ces entités sont des fonds de capital-investissement (private equity) qui spéculent sur des PME à forte croissance dans les pays émergents. Ce sont des sortes de « cagnottes » réunissant investisseurs institutionnels et privés, qui atteignent parfois plusieurs centaines de millions de dollars. Ces fonds achètent des participations dans des entreprises non cotées qu'ils revendront quelques années plus tard, quand ces sociétés ont grossi et pris de la valeur. L'objectif est de récupérer le capital et d'empocher une belle plus-value en prime.

Le fonds Mekong Brahmaputra, domicilié à Guernesey, promet par exemple un retour sur investissement de 15 % minimum. BIO y a engagé 5 millions de dollars en 2010. De ce montant, 2 % de commission, soit 100.000 euros, sont directement revenus au gestionnaire du fonds, Dragon Capital. Cet intermédiaire se rémunérera en outre via une « prime de rendement » proportionnelle aux résultats obtenus. Ces primes au gestionnaire sont souvent accusées d'inciter les gestionnaires à prendre des risques excessifs.

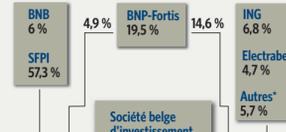
En tout cas, ce type d'investissement comporte des risques : « L'environnement pour les investissements en private equity est volatil, et un investisseur ne devrait investir que s'il peut résister à une perte totale de l'investissement », prévient la banque JP Morgan

PORTRAIT

BIO est installée avenue de Tervueren, à Bruxelles. Président d'honneur : le prince Philippe. Conseil d'administration : 17 membres rémunérés en 2010, dont l'ex-ministre fédéral SP.A Marcel Colla. Parmi les administrateurs de la Société belge d'investissement international (actionnaire à 50%) : Jean-Claude Fontinoy, président de la SNCB Holding ; Robert Tollet, économiste (ULB).



ACTIONNARIAT DE BIO



Tunisie Clinique privée pour « touristes médicaux »



Atténuer les effets de l'âge sur votre visage ou votre corps peut accroître votre confiance en vous », peut-on lire sur le site internet de la Clinique internationale Hannibal, juste au-dessus d'une photo d'un implant mammaire. Inaugurée il y a six mois, cette clinique privée très high-tech est située sur les berges du lac de Tunis, dans le quartier des ambassades. Elle est notamment active dans le très juteux créneau du tourisme médical, un marché important puisqu'environ 120.000 touristes étrangers viennent chaque année goûter au charme discret des cliniques tunisiennes.

La clinique Hannibal figure parmi les 15 PME sur lesquelles a misé le Maghreb Private Equity Fund II (MPEF II), un fonds domicilié à Chypre, paradis fiscal très prisé par les oligarches russes. En 2006, BIO a décidé d'injecter 6 millions d'euros dans ce fonds piloté depuis Tunis par la société de capital-investissement Tuninvest. Une association de 75 médecins tunisiens, dont la clientèle privée se compose de plus d'un tiers d'étrangers, détient 34 % du capital de la clinique. Machirurgie.com, un tour-opérateur tunisien spécialisé en tourisme médical (chirurgie des seins, de la silhouette, du visage, greffe de cheveux...) et qui cible une clientèle française, vante les services de la clinique Hannibal sur son site internet. Hors avion, un changement de prothèses PIP est proposé pour 1.780 euros tout compris : navette depuis l'aéroport, nuits, honoraires du chirurgien, deux prothèses d'hospitalisation, et deux nuits de convalescence demi-pension « dans un quatre étoiles en bord de mer ».

La clinique Hannibal réalise également des « bilans de santé demandés par la majorité des

Nigeria Un palace cinq étoiles



Domicilié à l'île Maurice, paradis fiscal au cœur de l'océan Indien, le fonds Africinvest Ltd. a notamment cofinancé la construction d'un hôtel cinq étoiles géré par le groupe Radisson au Nigeria. Une nuit dans ce luxueux palace de 170 chambres, situé au cœur du quartier des affaires de Lagos, coûte entre 400 à 550 dollars. Selon la Banque mondiale, le revenu mensuel moyen au Nigeria est de 95 dollars (72 euros), et 55 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Africinvest, dans lequel BIO a engagé cinq millions d'euros en 2004, a également investi dans 17 autres entreprises, dont notamment Atlantique Telecom (numéro deux de la téléphonie mobile au Togo), Folly Fashion (distributeur marocain de vêtements féminins), et Petro-Ivoire (réseau de stations essence en Côte d'Ivoire).

Costa Rica Des boissons en poudre pour Burger King



En 2007, BIO a engagé cinq millions de dollars dans le fonds Caseif Corporation II Ltd. domicilié à Nassau, aux Bahamas. Ce fonds a acquis des participations dans Desinid, une PME costaricaine qui vend des boissons en poudre aux géants du fast-food Burger King et Taco Bell, ses principaux clients.

Quand nous avons rencontré le responsable des investissements du fonds, Hugo Chaves, nous fonctionnions encore comme une petite entreprise familiale, et nos capitaux limités étaient un frein à notre croissance. Le capital amené par Caseif II nous a permis d'investir dans un logiciel de comptabilité et de nous professionnaliser.

Karl Marx et Hugo Chaves
Le directeur de Desinid, Karl Marx, est ravi du soutien des fonds belges obtenus via Caseif II. « L'impact du fonds sur notre croissance a été extraordinaire », explique-t-il au Soir.

Panama Des logiciels pour banques offshore

Depuis les Bahamas, le fonds Caseif II a également acquis des participations dans Arango Software, une PME panaméenne qui développe des logiciels pour les banques au Panama et dans d'autres pays d'Amérique centrale. Le Panama est un paradis fiscal qui figure sur la liste noire française des territoires non coopératifs, et qui n'a que tout récemment quitté la liste grise de l'OCDE.

Plusieurs filiales panaméennes de banques situées dans d'autres paradis fiscaux figurent parmi les clients d'Arango : la Credit Andorra (Andorre), la Helm Bank (îles Caïmans), la BluBank (Bahamas), ou la Banco Trasatlántico (République dominicaine).

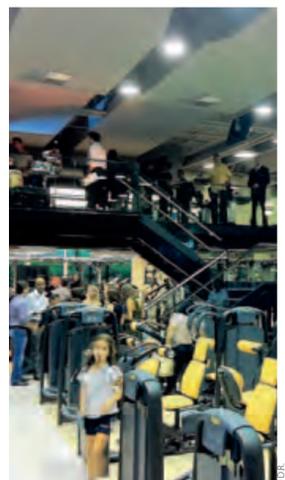
« Haut niveau de confidentialité »
Outre des services de gestion de fortune, toutes ces banques privées offrent à leur clientèle étrangère une extrême discrétion. Sur son site internet, le Banco Trasatlántico du Panama garantit un « haut niveau de confidentialité » à ses clients internationaux.

Sa maison-mère, qui sert depuis la République dominicaine une clientèle européenne, russe et ukrainienne, vante même, dans un communiqué de presse, l'« environnement protégé » fourni par le gouvernement dominicain grâce auquel « les actifs des clients ne seront jamais confisqués par des tiers ». Elle s'enorgueillit également d'offrir « trois niveaux de sécurité » pour ses services, et d'utiliser un « puissant système de cryptage pour protéger les informations personnelles des clients ».

Le Trasatlántico, qui propose également la création, en 24 heures, de sociétés offshore avec prête-noms, était jusqu'il y a peu détenue par Vladimir Antonov, un oligarque russe de 36 ans qui a racheté le club anglais de Portsmouth en juin 2011. En novembre, il a été arrêté à Londres pour fraude et blanchiment d'argent liés à la faillite d'une banque lituanienne.

Arango Software compte également parmi ses clients la Stanford Bank de Panama, une institution détenue par le milliardaire texan Allen Stanford accusé en 2009 par le FBI d'une méga-fraude de 7 milliards de dollars. Son procès se tient actuellement au Texas.

Colombie, Pérou Des salles de fitness



En 2008, BIO injecte cinq millions de dollars dans le Latam Growth Fund Ltd. (LGF), un fonds belge aux lettres domicilié à George Town, aux îles Caïmans. Ce fonds est hébergé par la Codan Trust Company, filiale d'un des plus anciens cabinets d'avocats des Bermudes, autre paradis fiscal notoire.

Depuis sa création en 2008, le Latam Growth Fund a acquis des participations en Colombie et au Pérou dans une centrale hydroélectrique, une entreprise de forage pétrolier, une société forestière commercialisant des « permis de polluer » au CO₂, et dans Bodytech SA, une chaîne de salles de fitness.

Grâce aux capitaux apportés par le fonds, Bodytech s'est diversifiée, a racheté des concurrents et ouvert de nouvelles salles. Elle en possède aujourd'hui 40 en Colombie et cinq au Pérou. En Colombie, près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté, et au Pérou plus d'une personne sur trois.

Kenya, Ouganda Coup de pouce pour privatiser le rail



En juillet 2011, BIO a prêté 10 millions de dollars à Rift Valley Railways Investments (RVRI), une société « boîte aux lettres » domiciliée à l'île Maurice. Depuis la privatisation du rail au Kenya et en Ouganda en 2006, RVRI détient la concession d'exploitation des 2.352 km de voie ferrée dans ces deux pays, pendant 25 ans.

La ligne principale reliant la capitale ougandaise Kampala au port kényan de Mombasa sera le principal couloir pour exporter le pétrole brut ougandais, ce qui a aiguillé l'appétit de investisseurs.

RVRI est détenue à 51 % par Africa Railways Ltd., une société offshore des îles Vierges britanniques, dont le fonds d'investissement égyptien Citadel Capital est l'actionnaire majoritaire via une société boîte aux lettres mauricienne. Avec une fortune personnelle de 1,7 milliard de dollars, le propriétaire de Citadel Capital, Ahmed Heikal, était classé 48^e fortune du monde arabe en 2010.

« BIO a conscience que TransCentury pourrait être politiquement exposé, mais une enquête d'intégrité n'a pas donné de raison de remettre en question la réputation de actionnaires ou des directeurs », déclare Carole Maman, directrice du secteur financier chez BIO. Nous sommes aussi conscients que Charles Mbire est bien introduit dans les milieux politiques et des affaires africains, mais nous n'avons pas trouvé de conflit d'intérêts. A notre connaissance, il n'a pas été en relations d'affaires personnellement avec Kadhafi, ni institutionnellement via un partenariat avec des sociétés libyennes.

Quant aux conditions du prêt octroyé par BIO à RVRI et ses filiales opérationnelles, nous ne les obtiendrons pas : « Ce sont des informations commerciales de nature confidentielle. »

LE VIF

L'EXPRESS



Série d'été
**LES PLUS BEAUX
CHÂTEAUX
DE BELGIQUE**

► www.levif.be

EXCLUSIF

Vaccins

892

millions d'euros perdus par la Belgique

Comment GSK profite de notre paradis fiscal



DIEU ET SON ÂME Stratège, cynique, théâtral, loyal...
Qui était réellement Guy Spitaels



VACCINS Comment la Belgique a perdu 892 millions d'euros

Ci-dessous : la Belgique est décrite comme un « paradis fiscal pour les sociétés riches en propriété intellectuelle » dans cette présentation du cabinet d'avocats Bird & Bird destinée aux entreprises.

CHRISTOPHE LICOPH/PHOTO NEWS

Les ventes mondiales de vaccins Pandemrix contre la pandémie de grippe A/H1N1 en 2009-2010 ont produit 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le groupe britannique GlaxoSmithKline. De ce pactole tombé du ciel, la filiale belge GSK Biologicals, basée à Rixensart, a récolté plus de 1 milliard d'euros de bénéfices. Taxés à moins de 3%, comme le montre notre enquête. En cause, deux mesures controversées qui ont transformé la Belgique en véritable paradis fiscal pour multinationales : la déduction sur les revenus de brevets et les intérêts notionnels.

Au téléphone, Pascal Lizin, porte-parole de GSK Biologicals, masque mal son irritation face à nos questions concernant le Pandemrix, le vaccin anti-grippe A/H1N1 commercialisé par la branche belge du groupe britannique GlaxoSmithKline. Invoquant le « secret commercial », il refusera de répondre à la quinzaine de questions que nous lui avons adressées précédemment par courriel. Des

questions validées par un expert fiscal, qui sollicitaient notamment des précisions sur des anomalies identifiées dans les comptes annuels de la firme de Rixensart (1).
On n'en a pas véritablement pris la mesure en Belgique, mais, il y a trois ans, GSK Biologicals a joué un rôle majeur sur la scène internationale pour répondre à la pandémie de grippe A/H1N1. L'entreprise installée dans le Brabant wallon a assuré « plus de 50 % des commandes mondiales

de vaccins dans 60 pays, et plus des deux tiers en Europe », selon Jean Stéphanne, à la barre de l'entreprise jusqu'en avril dernier (2).

Quels sont les profits réalisés par GSK sur ces ventes exceptionnelles ? Où et comment ont-ils été taxés ? Après plusieurs mois d'enquête, et après avoir épluché les comptes annuels du groupe, Le Vif/L'Express a retracé une partie des flux financiers liés aux revenus du Pandemrix. Les résultats, surprenants, font notamment apparaître la Belgique comme le principal paradis fiscal utilisé par le groupe britannique pour « défiscaliser », en 2010 et 2011, plus de 1 milliard d'euros de profits résultant des ventes mondiales du vaccin.

Notre enquête révèle également que deux employés belges de GSK, dont le directeur financier et administrateur de GSK Biologicals, apparaissent dans un montage au Luxembourg jugé abusif par le fisc britannique. Ce montage, utilisé par le groupe GSK pour défiscaliser une partie des profits de la pandémie restés au Royaume-Uni en 2010, a été démantelé par le fisc britannique l'an passé (lire pages 36-37).

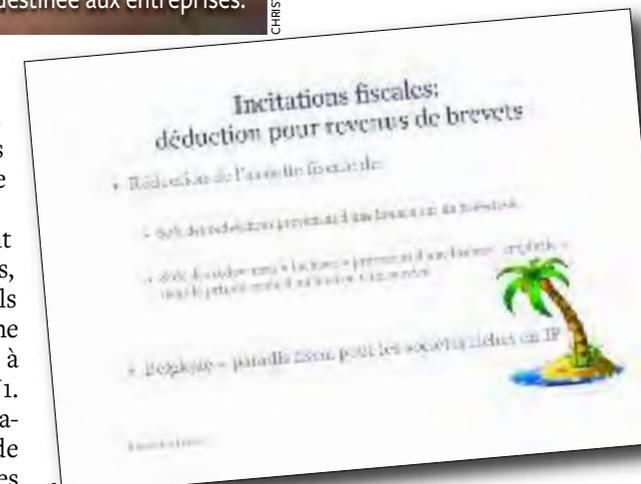
Des contrats signés dans l'urgence

En avril 2009, le virus de la grippe A/H1N1 découvert au Mexique af-

fole l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En juin, l'agence onusienne déclare l'état de pandémie, malgré un très faible nombre de décès. Les gouvernements paniquent et, dans l'urgence, signent des contrats avec les laboratoires pharmaceutiques qui disposent d'un vaccin expérimental. En août, GSK Biologicals, la division vaccin du groupe GSK, annonce des commandes fermes de Pandemrix pour 291 millions de doses. Début octobre, ce chiffre grimpe à 440 millions.

Mais, rapidement, la pandémie fait « pschitt ». D'éminents médecins évoquent une « grippette ». Le tsunami de décès annoncé s'évapore à vue d'œil. Puis, nouveau coup de théâtre : on apprend à l'automne qu'une seule dose de vaccin suffit pour immuniser un individu. Or tous les gouvernements ont commandé deux doses par personne, suivant les recommandations d'un groupe d'experts de l'OMS... Sous pression, GSK consentira – bien que rien ne l'y oblige contractuellement – à amputer les commandes de 32%.

Bilan de cette première « pandémie » du XXI^e siècle ? D'abord qu'elle n'en était peut-être pas une : l'OMS a recensé 18 449 décès dus au virus, soit 14 à 28 fois moins que les 250 000 à 500 000 décès dus chaque année à la simple épidémie de grippe saisonnière... Ensuite, qu'un tiers des 15 experts qui ont directement conseillé l'OMS avant et pendant la pandémie avaient des liens d'intérêts avec des laboratoires pharmaceutiques, dont GSK. Des commissions d'enquête parlementaire diligentées par le Conseil de l'Europe et plusieurs pays, dont la France, fustigeront également ces conflits d'intérêts et le manque de transparence de l'OMS, même si un rapport ultérieur commandité par l'agence onusienne « blanchira » partiellement cette dernière.





ED OUDENHARDEN/IMMAGE GLOBE

●●● **Des ventes mondiales pour 2,3 milliards d'euros**

Enfin, lors de cet événement qui a mis la planète en émoi, GSK Biologicals a vendu sur les cinq continents quelque 300 millions de doses de son vaccin Pandemrix (appelé Arepanrix hors Europe). Des ventes extraordinaires qui ont produit un chiffre d'affaires de 976 millions d'euros fin 2009 et de 1,34 milliard en 2010, selon les derniers rapports annuels du groupe britannique. Soit un total de 2,3 milliards d'euros.

Un chiffre vertigineux pour un fiasco qui ne l'est pas moins. Car, en pratique, moins d'un vaccin pandémique sur quatre vendu par GSK a été administré dans le monde. La majorité des surplus se sont périmés dans des hangars puis ont été détruits, le reste ayant été revendu ou donné aux pays en développement...

Sanofi-Aventis, Novartis et Baxter ont aussi vu leur chiffre d'affaires dopé par la grippe, mais c'est GSK qui s'est de loin taillé la part du lion. Ces ventes records ont même permis au groupe britannique de ravir la place de n°1 mondial des vaccins à son rival Sanofi-Aventis en 2010.

dial des vaccins à son rival Sanofi-Aventis en 2010.

70% du prix couvert par un brevet

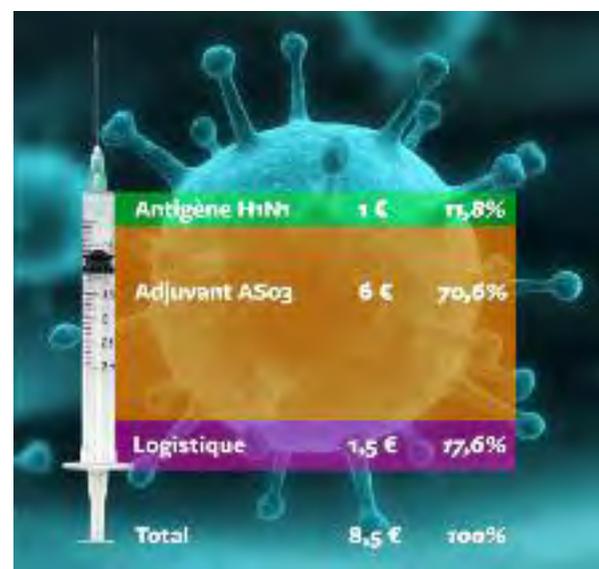
Combien ces ventes ont-elles rapporté à GSK en termes de bénéfice net ? Pour répondre à cette question, il faut rappeler que le Pandemrix est vendu sous la forme de deux fioles. La première contient l'antigène, c'est-à-dire des fragments du virus A/H1N1 mort qui nous immunisent contre le virus vivant. La seconde renferme un adjuvant, c'est-à-dire un cocktail de substances diverses (huile de foie de requin, vitamine E, etc.) qui stimulent la réaction immunitaire.

Baptisé ASO3 pour « Adjuvanted System O3 », ce composé laitieux sur lequel GSK a très peu communiqué a été développé à Wavre au début des années 1990. En mars 1999, GSK Biologicals obtiendra le brevet européen EP 0735898 protégeant l'ASO3 jusqu'en 2014. En cas de pandémie, le grand défi consiste à produire très rapidement de l'antigène pour répondre à une

VERTIGINEUX
GSK a vendu 300 millions de vaccins anti-grippe A/H1N1. De quoi devenir leader du marché mondial des vaccins en 2010.

demande très forte de vaccins. L'ASO3 permet principalement à GSK d'utiliser, dans une dose de vaccin, quatre à huit fois moins d'antigène H1N1 que ses concurrents. L'adjuvant ASO3 permet donc à GSK, pour une même quantité d'antigène, de vendre quatre à huit fois plus de vaccins, et donc de servir quatre à huit fois plus de monde qu'avec un

LE PRIX D'UNE DOSE DE PANDEMRIX



SOURCE: CONTRAT GSK/ÉTAT BELGE

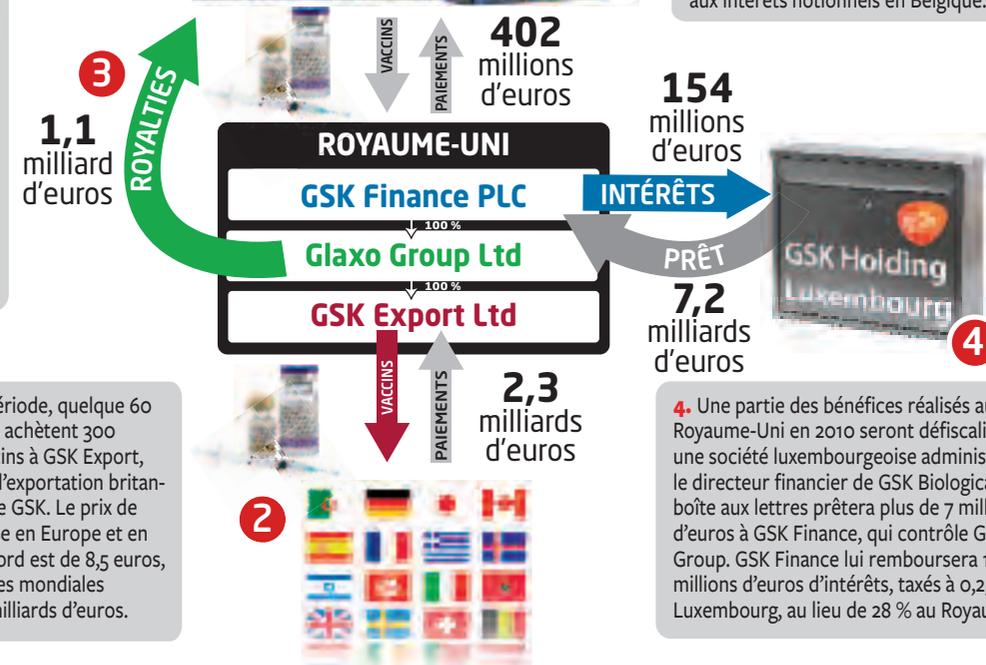
COMMENT GSK A MINIMISÉ SES IMPÔTS SUR LES SUPER-PROFITS DE LA GRIPPE A/H1N1

3. En 2009 et 2010, Glaxo Group, qui contrôle Glaxo Export, reverse plus de 1 milliard d'euros de royalties à GSK Biologicals, qui détient le brevet protégeant l'adjuvant ASO3 présent dans le Pandemrix. Ce milliard sera taxé en Belgique à moins de 3 % grâce à deux avantages fiscaux combinés : la déduction sur les revenus de brevets et les intérêts notionnels.

2. A la même période, quelque 60 gouvernements achètent 300 millions de vaccins à GSK Export, la plate-forme d'exportation britannique du groupe GSK. Le prix de vente d'une dose en Europe et en Amérique du Nord est de 8,5 euros, HTVA. Les ventes mondiales dépassent 2,3 milliards d'euros.



1. En 2009 et 2010, GSK Biologicals, filiale belge du groupe britannique GSK, vend des vaccins Pandemrix contre la grippe A/H1N1 à une filiale britannique du groupe non identifiée pour 402 millions d'euros. Le bénéfice sur ce montant sera en partie défiscalisé grâce aux intérêts notionnels en Belgique.



4. Une partie des bénéfices réalisés au Royaume-Uni en 2010 seront défiscalisés via une société luxembourgeoise administrée par le directeur financier de GSK Biologicals. Cette boîte aux lettres prêtera plus de 7 milliards d'euros à GSK Finance, qui contrôle Glaxo Group. GSK Finance lui remboursera 154 millions d'euros d'intérêts, taxés à 0,25 % au Luxembourg, au lieu de 28 % au Royaume-Uni.

vaccin sans adjuvant.

Le contrat signé entre l'Etat belge et GSK en juillet 2009 pour la « fourniture de vaccins pandémiques contre la grippe » – un contrat type pour tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique du Nord – précise la valeur que l'entreprise attribue à l'ASO3. Selon les termes de ce contrat révélé par *Le Soir* en mai 2010, chaque dose de Pandemrix a été facturée aux contribuables 8,5 euros, hors TVA. Un prix qui se décompose comme suit : 1 euro seulement pour l'antigène ; 6 euros pour l'adjuvant ; et 1,5 euro de « droit de mise à disposition », des frais de logistique. Autrement dit, le prix de l'adjuvant représente à lui seul plus de 70% du prix du vaccin.

Le royaume belge, paradis des royalties

Ce que les gouvernements ont payé, c'est avant tout de la propriété intellectuelle. La grande majorité des ventes de Pandem-

rix a donc été rétrocedée sous forme de royalties (le « droit d'auteur » des inventeurs) à la filiale du groupe qui détient le brevet de l'adjuvant – en l'occurrence, GSK Biologicals. Ce qui de prime abord pourrait sembler étrange.

LE BREVET
qui valait 1 milliard.



En effet, la plupart des multinationales « délocalisent » leur propriété intellectuelle (brevets, marques, logos) dans des filiales enregistrées dans des paradis fiscaux, où les royalties sont peu, voire pas du tout taxées. Mais ce serait méconnaître la Belgique, que la revue spécialisée *Managing Intellectual Property* place désormais sur le même pied que les îles Caïmans, le Luxembourg, les Pays-Bas et Singapour...

Beaucoup de gens ignorent en effet qu'avec la déduction de revenus de brevets en vigueur depuis l'exercice d'imposition 2008, la Belgique s'est muée en véritable « paradis fiscal pour les sociétés riches en propriété intellectuelle », dicit le cabinet international d'avocats Bird & Bird. En clair, 80% des royalties touchées sont exonérées d'impôt. Combinée avec les très controversés « intérêts notionnels » et d'autres avantages fiscaux, cette mesure permet de réduire l'impôt des sociétés ●●●



CHRISTOPHE LICOPPE/PHOTO NEWS

●●● à peu de chagrin (*lire l'encadré ci-dessous*). « La déduction de revenus de brevets complète une série d'autres incitants fiscaux, dont la déduction pour investissement et le crédit d'impôt en recherche et développement, des réductions de charges salariales pour le personnel scientifique, l'exonération fiscale des

aides régionales, et la déduction des intérêts notionnels », résume Pieter Van Den Broecke, avocat fiscaliste chez Linklaters.

Une tuyauterie complexe

En se plongeant dans les comptes annuels du groupe GSK, Le Vif/L'Express a reconstitué une partie de la « tuyauterie » comp-

JEAN STÉPHENNE « GSK Biologicals a assuré plus de 50 % des commandes mondiales de Pandemrix. »

DEUX « CADEAUX » POUR TUER L'IMPÔT

Dans des revues fiscales internationales, des juristes belges « vendent » la Belgique comme le paradis fiscal idéal pour les sociétés riches en brevets et en fonds propres. Pour payer peu, voire carrément pas d'impôt, le but du jeu est d'exploiter simultanément deux niches fiscales dont les effets s'additionnent : la déduction sur les revenus de brevets et les intérêts notionnels. Explications.

> DÉDUCTION SUR LES REVENUS DE BREVETS

La loi-programme du 27 avril 2007 permet à une société qui détient un brevet de déduire de sa base imposable 80 % des revenus bruts générés par ce brevet (royalties). Seuls les 20 % restants sont donc taxés au taux normal de l'impôt des sociétés (33,99 %), ce qui réduit donc le taux de taxation réel à 6,8 %. Ainsi, une société qui gagne 100 millions d'euros de royalties ne sera en réalité imposée que sur 20 millions à 33,99 %. Elle ne paiera donc que 6,8 millions d'impôts. Sauf que... elle peut encore « actionner » le mécanisme des intérêts notionnels pour réduire davantage –

voire faire disparaître complètement – cet impôt résiduel.

> DÉDUCTION D'INTÉRÊTS NOTIONNELS

Une entreprise « pauvre », obligée d'emprunter à une banque si elle veut investir, peut déduire de sa base imposable les intérêts qu'elle rembourse à la banque sur son emprunt. Depuis la loi du 22 juin 2005, une entreprise « riche », qui, elle, investit directement sur fonds propres (sans emprunter, donc), peut déduire elle aussi des intérêts « notionnels », c'est-à-dire fictifs, de sa base imposable. Comme si elle s'était empruntée de l'argent à elle-même... Ces intérêts théoriques sont fixés, pour l'année 2011, à 3,485 % des fonds propres de l'entreprise (son capital et ses bénéfices accumulés depuis sa création). Exemple : une société qui réalise 5 millions d'euros de bénéfices et dispose de 100 millions de fonds propres pourra déduire 3,485 millions (3,485 % de 100 millions) d'intérêts notionnels de ses bénéfices. Elle ne sera donc taxée que sur 1,515 millions d'euros au lieu de 5 millions. ● D. L.P.

table utilisée par le groupe pour minimiser ses impôts sur les revenus de la grippe A/H1N1 (*voir l'infographie page 33*).

Pour résumer, on peut dire qu'entre GSK Biologicals (qui a orchestré la fabrication des vaccins) et les gouvernements (qui ont acheté tous ces vaccins), il y a une « boîte noire » constituée d'au moins trois sociétés britanniques au travers desquelles l'argent a transité. Les règles comptables internationales utilisées pour élaborer les comptes annuels des sociétés concernées ne permettent pas d'identifier tous ces flux intra-groupe.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que GSK Biologicals a vendu des vaccins Pandemrix à une société britannique de la « boîte noire » pour 401,6 millions d'euros, répartis sur 2009 et 2010. Et que le bénéfice réalisé sur ce montant (une fois les coûts de production déduits) a en grande partie échappé à l'impôt grâce au mécanisme des intérêts notionnels.

Ensuite, d'après le contrat belge révélé en 2010, tous les gouvernements en Europe et en Amérique du Nord ont payé leurs vaccins à GSK Export Ltd, la plateforme d'exportation mondiale du groupe établie au Royaume-Uni. Ce serait donc GSK Export qui aurait livré la marchandise aux gouvernements dans le monde entier, et récolté les 2,3 milliards d'euros de ventes mondiales de vaccins.

L'essentiel de ces fonds, une fois les coûts de logistique déduits, semblent alors être « remontés » dans la comptabilité de Glaxo Group Ltd, société britannique qui contrôle GSK Export à 100 %. Finalement, Glaxo Group versera en 2009 et 2010 à GSK Biologicals, la société belge, des royalties pour un total estimé à 1,06 milliard d'euros (les rapports de gestion ne donnent pas les chiffres exacts mais il est possible de les déduire assez précisément). Le rapport de gestion 2009 de GSK Biologicals indique ainsi que

PG

Glaxo Group Ltd lui a versé des royalties « extraordinairement élevées fin 2009 grâce aux ventes du vaccin Pandemrix », soit environ 400 millions d'euros. En 2010, on dépassera les 650 millions.

Des profits taxés à moins de 3%

A quel taux la marge réalisée sur ce milliard de royalties a-t-elle été taxée ? Il est possible d'estimer le taux maximum théorique de taxa-

tion, mais pas le taux exact. En effet, ce taux dépend directement des coûts de développement du vaccin qui n'avaient pas encore été totalement amortis en 2009 et 2010. Mais les différents scénarios élaborés avec notre expert fiscal sont limpides : dans l'hypothèse où ces coûts étaient déjà intégralement amortis en 2009, le milliard d'euros de royalties a été taxé à seulement 3,44 %, du fait de l'impact des intérêts notionnels sur le taux théorique de

MOINS D'UN VACCIN SUR QUATRE INJECTÉ

- > **440 millions** de doses commandées à GSK par des gouvernements
- > **300 millions** de doses vendues après révision des contrats
- > **70 millions** de doses injectées dans le monde



URBALDO GONZALEZ/IMAGE GLOBE

GSK BIOLOGICALS : 2,6 MILLIARDS D'EUROS DÉDUITS EN 4 ANS, 892 MILLIONS D'IMPÔTS ÉVITÉS

Déductions de la base imposable et réductions d'impôts nettes de GSK Biologicals (2008-2011)

| (en millions d'euros) | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Déduction de revenus de brevets | 13,2 | 490,2 | 541,8 | 148 | 1 193,2 |
| Réduction d'impôts nette | 4,5 | 166,6 | 184,1 | 50,3 | 405,6 |
| Déduction d'intérêts notionnels | 334,3 | 379 | 359,1 | 357,5 | 1 429,9 |
| Réduction d'impôts nette | 113,6 | 128,8 | 122,1 | 121,5 | 486 |
| Total des déductions de la base imposable | 347,5 | 869,2 | 900,9 | 505,5 | 2 623,1 |
| Total des réductions d'impôts nettes | 118,1 | 295,5 | 306,2 | 171,8 | 891,6 |

SOURCE : RAPPORTS DE GESTION DE GSK BIOLOGICALS

Les réductions d'impôts nettes, c'est-à-dire l'impôt légalement évité par GSK en Belgique, correspondent à 33,99 % (taux d'imposition des sociétés) des déductions de la base imposable accordées par la législation. Autrement dit, les 2,6 milliards d'euros déduits sur quatre ans correspondent à un cadeau fiscal net de 891,6 millions d'euros.

6,8 % (au lieu de 33,9 % grâce à la non-taxation de 80 % des revenus de brevets).

Si, par contre, une partie de ces coûts devait encore être amortie, plus ces coûts sont importants, plus le taux d'imposition devient faible ! Exemple : si les coûts à déduire correspondent à 10 % des royalties perçues, le taux d'imposition chute à 1,76 %. Et si les coûts atteignent 20 %, le taux passe à 0 %...

Perte sèche pour l'Etat belge ? Sur les seules ventes de Pandemrix, plus de 320 millions d'euros d'impôts ont échappé, en toute légalité, au fisc belge. Mais la déduction sur les revenus de brevets, combinée aux intérêts notionnels, n'a bien entendu pas servi qu'à défiscaliser les profits liés au Pandemrix. Grâce à ces deux avantages fiscaux, GSK Biologicals a déduit 2,6 milliards d'euros de sa base imposable entre 2008 et 2011 (*voir tableau ci-contre*). En quatre ans, ces déductions ont permis à l'entreprise d'éviter de payer 891,6 millions d'euros d'impôts nets. Une véritable aubaine pour le groupe britannique. ● **DAVID LELOUP**

Enquête réalisée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Communauté française

(1) Ces questions sont disponibles à cette adresse : <http://bit.ly/questions-GSK>.
(2) Dans *Trends/Tendances* du 25 février 2010.

La boîte aux lettres qui valait 7 milliards

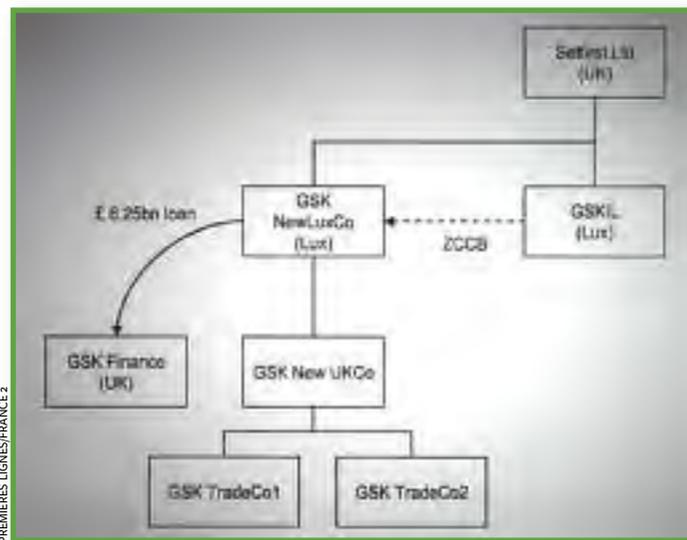
En 2010 et 2011, le groupe GSK a utilisé un montage au Luxembourg, pour éviter des impôts sur plus de 150 millions d'euros de bénéfices au Royaume-Uni. Une opération supervisée par la direction de GSK Biologicals et démantelée par le fisc britannique.

On l'a vu, les profits générés par les ventes mondiales de vaccins contre la pandémie de grippe A/H1N1 ont transité par une « boîte noire » au Royaume-Uni, où interviennent au moins trois sociétés du groupe GSK (voir page 33). Si plus de 1 milliard d'euros de royalties a bien été rétrocedé à GSK Biologicals en Belgique, où il n'a quasiment pas été taxé, une petite partie des profits générés par le Pandemrix est restée outre-Manche dans ces sociétés.

Notamment dans Glaxo Group Ltd, qui a versé en 2010 d'importants dividendes à sa société mère GSK Finance PLC.

Un prêt purement artificiel

Pour éviter qu'une partie des bénéfices de GSK Finance ne soient taxés à 28%, comme le code des impôts britannique le prévoit, GSK a utilisé un tour de passe-passe luxembourgeois vendu « clés sur portes » par le géant de l'audit et du conseil PricewaterhouseCoopers (PwC). Ce dernier conseille à la fois GSK sur le plan fiscal, et certifie les comptes de ses filiales au Royaume-Uni comme au Luxembourg. Un conflit d'intérêts qui soulève bien des questions : on imagine en effet mal l'auditeur britannique PwC remettre en cause les montages du conseiller fiscal PwC au Luxembourg...



PREMIÈRES LIGNES/FRANCE 2

Et c'est exactement ce qui s'est passé. « Le montage en question est une arme classique dans l'arsenal des multinationales présentes en Europe », commente Richard Murphy, un expert-comptable britannique militant pour la justice fiscale au sein du Tax Justice Network. « Par le biais d'un prêt purement artificiel, on endette lourdement une société X, située dans un pays au taux d'imposition normal, comme le Royaume-Uni, pour qu'elle rembourse des montants d'intérêts faramineux à une société Y, située dans un paradis fiscal comme le Luxembourg. » Ainsi, la société X déduit de sa base imposable les intérêts remboursés à Y, et donc ces intérêts échappent à l'impôt au Royaume-Uni. De son côté, Y récupère ces intérêts, qui sont des revenus très peu, voire pas du tout taxés au Luxembourg.

Le montage imaginé par PricewaterhouseCoopers pour GSK, finalement démantelé par le fisc britannique. Setfirst Ltd, un holding du groupe GSK, est l'actionnaire principal de GSK Biologicals, dont le directeur financier pilotait la coquille luxembourgeoise GSK Holding (GSK NewLuxCo sur le schéma).

Un tel montage a été mis en place par PwC en octobre 2009, au moment même où GSK commençait à livrer ses toutes premières doses de vaccins pandémiques aux gouvernements. Des documents internes de PwC obtenus par l'agence Premières Lignes pour l'émission Cash Investigation (France 2) indiquent qu'à cette époque Setfirst Limited, le holding britannique qui détient 70% de la société belge GSK Biologicals, s'appête à créer une société boîte aux lettres au Grand-Duché : GSK Holding (Luxembourg) Sàrl.

C'est cette société qui octroiera un prêt trois mois plus tard à un autre holding britannique du groupe, GSK Finance.

Deal express avec le fisc luxembourgeois

L'administration fiscale luxembourgeoise semble avoir été particulièrement diligente pour valider ce montage. Le 19 octobre, un fiscaliste de PwC rencontre le responsable du bureau 6 de l'impôt des sociétés au Grand-Duché, un certain Marius Kohl. Les deux hommes négocient les aspects fiscaux du montage et concluent un deal qui « servira de base pour la préparation des déclarations fiscales des sociétés luxembourgeoises concernées », selon un courrier de PwC consulté par Le Vif/L'Express.

Le 11 novembre, Marius Kohl confirme dans une lettre officielle à PwC que le montage est

« en accord avec la législation fiscale et les pratiques administratives en vigueur » au Grand-Duché. En trois semaines seulement, l'affaire était conclue ! GSK Holding (Luxembourg) Sàrl, la nouvelle filiale au cœur du montage, pouvait alors être créé devant notaire le 25 novembre.

154 millions taxés à 0,25%

Début 2010, Setfirst injecte 2,5 milliards de livres sterling (3,2 milliards d'euros) dans le capital de cette nouvelle filiale. Dans la foulée, celle-ci prête la somme astronomique de 6,3 milliards de livres (7,2 milliards d'euros) à GSK Finance. Cette dernière versera en retour 124 millions de livres (154 millions d'euros) d'intérêts à GSK Holding pour l'année 2010. Autant de millions qui n'ont pas été taxés au taux minimum de 28% au Royaume-Uni...

Au Luxembourg, par contre, PwC a négocié avec le fisc grand-ducal un deal très avantageux pour GSK : ces intérêts, qui sont des revenus pour GSK Holding, seront taxés au taux ridiculement bas de... 0,25%. Grâce à ce tour de passe-passe, GSK Finance a évité de payer 35 millions de livres (41 millions d'euros) d'impôts à Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC), le fisc britannique. Et GSK Holding n'a payé que 310 000 livres (362 000 euros) au fisc luxembourgeois – soit 112 fois moins que l'impôt qui aurait normalement dû être acquitté en Grande-Bretagne !

Deux Belges au cœur du montage

« Ce type de montage est présenté comme légal, mais les inspecteurs du fisc britannique ne voient pas les choses de cette façon. Leur but est de démontrer que ces montages sont artificiels et donc, même s'ils sont légaux au Luxembourg, n'ont aucune valeur juridique au Royaume-Uni », commente Richard Murphy. En 2011, le fisc britannique a découvert le pot aux roses et exigé le démantèlement du mon-



DENIS DUBRU, directeur financier et administrateur de GSK Biologicals, a géré en 2010 et 2011 une société boîte aux lettres au Luxembourg créée pour éluder une partie de l'impôt du groupe GSK au Royaume-Uni.

Après tout, le prêt aurait pu se faire directement entre les deux filiales britanniques Setfirst et GSK Finance, sans passer par le Luxembourg...

Des documents obtenus par Le Vif/L'Express auprès du registre des sociétés luxembourgeois indiquent que deux Belges ont piloté cette opération d'évasion fiscale : Denis Dubru, directeur financier et administrateur de GSK Biologicals, et Georges Dassonville, un Namurois qui travaille pour GSK au Luxembourg depuis une dizaine d'années. Les deux hommes étaient au cœur du montage : ils étaient les gérants de GSK Holding jusqu'à sa radiation du registre des sociétés en mars 2012...

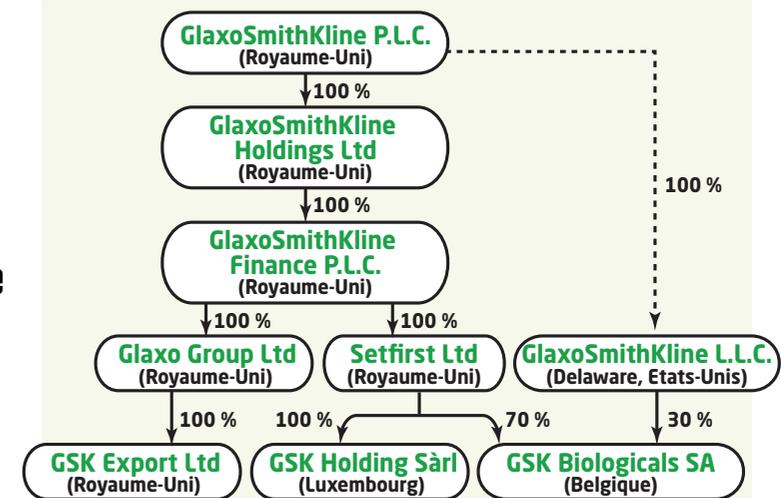
Pour le fisc britannique, les bénéfices réalisés au Luxembourg devaient être taxés en Grande-Bretagne. « On a essayé de prouver qu'on avait de la substance

ici – des bureaux, des employés, des équipements – bref, qu'on n'était pas qu'une simple boîte aux lettres, mais en fin de compte nous avons dû passer un accord avec le fisc britannique », expliquait Georges Dassonville à nos confrères de Cash Investigation en mai dernier. Le deal ? Une amnistie fiscale pour GSK si elle rapatrie ses milliards au Royaume-Uni avant fin 2011, ce qu'elle a fait. Pas rancunier, le fisc anglais...

Jointes par Le Vif/L'Express, MM. Dubru et Dassonville n'ont pas souhaité réagir. « Denis Dubru a été désigné administrateur de GSK Holding par la direction du groupe essentiellement pour des raisons de proximité avec le Luxembourg, précise le porte-parole de GSK Biologicals. Son mandat n'a pas de lien avec les activités « vaccins » de GSK en Belgique. » ●

DAVID LELOUP

GSK BIOLOGICALS DÉTENU À 30% PAR UNE BOÎTE AUX LETTRES DU DELAWARE



Cet organigramme partiel du groupe GSK montre les relations entre les différentes sociétés qui interviennent dans la vente des vaccins Pandemrix et dans la défiscalisation, en Belgique et au Luxembourg, d'une partie des bénéfices produits par ces ventes. Filiale belge du groupe britannique GlaxoSmithKline, GSK Biologicals est la division « vaccins » du géant pharmaceutique. Curiosité : près de 30% des actions de GSK Biologicals sont détenues par GlaxoSmithKline LLC, une société domiciliée au 2711 Centerville Road, suite 400, à Wilmington, au Delaware, un paradis fiscal aux États-Unis. Cette même adresse héberge le siège de milliers d'autres sociétés, dont Monsanto, Cisco, Banana Republic, la Twentieth Century Fox ou iPad, filiale d'Apple...

« Ce type de montage est présenté comme légal, mais les inspecteurs du fisc britannique ne voient pas les choses de cette façon »